



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Rapport annuel 2018-19

Renforcer l'agriculture ontarienne



Table des matières

INTRODUCTION	1
MESSAGE DE LA VICE-PRÉSIDENTE	5
GOUVERNANCE	7
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	15
AUTRES PROGRAMMES ET SERVICES	17
AUTRES PROGRAMMES ET SERVICES	28
SERVICES À L'INDUSTRIE.....	32
RAPPORT DE GESTION	34
MESURES DU RENDEMENT ET RÉSULTATS POUR L'EXERCICE 2018-19	48
ÉTATS FINANCIERS.....	51

Introduction

Agricorp est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui exécute des programmes de gestion des risques de l'entreprise et d'autres programmes de soutien aux entreprises à l'intention des producteurs agricoles de l'Ontario au nom des gouvernements provincial et fédéral. L'organisme a été créé en vertu de la [Loi de 1996 sur AgriCorp](#) et est régi par un conseil d'administration. À titre d'organisme, nous avons la souplesse, la garantie d'une prise de décision indépendante et un cadre de gouvernance robuste de manière à répondre aux nouveaux besoins des clients, de l'industrie et des gouvernements.

Des champs à la salle de conférence, le personnel et le conseil d'administration d'Agricorp allient la richesse de leur expertise en agriculture à des connaissances étendues en service à la clientèle, en souscription d'assurance, en traitement des réclamations, en finance, en technologie, en gestion des risques, en communications, en ressources humaines, en droit et en administration publique. Un grand nombre d'employés viennent du milieu agricole et ils apportent un point de vue unique et une orientation client solide à nos activités quotidiennes.

Exécution de programmes pour renforcer les exploitations agricoles de l'Ontario

L'industrie agricole et agroalimentaire est l'un des principaux moteurs de l'économie en Ontario. Elle génère 39,5 milliards de dollars¹ en produit intérieur brut et crée 822 000 emplois, soit plus de 11 p. 100 de tous les emplois de la province.² Les producteurs ontariens travaillent fort dans un environnement volatil et difficile pour produire des produits agricoles sûrs et de grande qualité pour des millions de personnes, ici même et à l'étranger.

Partout dans le monde, les gouvernements offrent des programmes de gestion des risques agricoles afin de protéger les produits agricoles, l'approvisionnement alimentaire et le moteur économique qu'est le secteur de l'agroentreprise. Agricorp est fier d'exécuter ces programmes destinés aux producteurs ontariens. Les programmes de gestion des risques aident les producteurs à gérer les risques qui échappent à leur contrôle afin qu'ils aient la confiance nécessaire pour innover et investir dans leur entreprise.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sont responsables de l'administration des politiques relatives aux programmes et Agricorp est responsable de l'exécution des programmes et du service à la clientèle.

Chaque année, Agricorp exécute ses programmes de façon efficace, en mettant l'accent sur l'efficacité, l'amélioration continue et un service à la clientèle de qualité. Au cours de l'exercice 2018-19, les programmes exécutés par Agricorp ont fourni une responsabilité couverte de 5 milliards de dollars et des paiements de 276 millions de dollars aux producteurs ontariens.

¹ [Site Web sur les indicateurs économiques](#) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario – Produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario pour le secteur agroalimentaire, 2007-2017 (en millions de \$), 8 juin 2018

² [Site Web sur les indicateurs économiques](#) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario – Emplois dans le secteur agroalimentaire, Ontario, 2007-2017, 8 juin 2018

Notre vision

Être une organisation polyvalente, axée sur le client, qui œuvre avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario.

Notre mission

Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes.

Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion des risques qui sont adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

L'exécution est notre point fort.

Notre préoccupation centrale consiste à offrir de manière transparente et avec intégrité des programmes de qualité qui sont efficaces.

Les clients demeurent notre priorité.

Nous voulons offrir à nos clients un service hors pair et des programmes qui leur procurent une sécurité financière tout en les aidant à gérer leurs risques.

Notre personnel est à la base de notre succès.

La collaboration et l'amélioration continue permettent d'exploiter au maximum nos forces vers l'atteinte d'un objectif commun.

Nous avons l'obligation de rendre des comptes à la population.

Grâce à notre utilisation judicieuse des fonds publics, nous offrons des programmes au nom de nos partenaires agricoles et gouvernementaux en faisant preuve de constance, d'ouverture et de fiabilité.

Notre mandat

En octobre 2017, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales envoie une lettre de mandat annuelle au président du conseil d'administration d'Agricorp, dans laquelle il énonce les attentes du ministre à l'égard d'Agricorp. Les attentes pour l'exercice 2018-19 sont abordées dans le plan d'activités annuel d'Agricorp et présentées ci-dessous.

Attentes du ministre	Résultats d'Agricorp
Assurer l'exécution de programmes supplémentaires, y compris le Registre provincial des exploitations et le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles tout en continuant d'assurer la prestation efficace et opportune des programmes et un service à la clientèle de qualité, et ce, tout en atteignant et/ou dépassant les cibles du ministère et des organismes.	Trois programmes ont été transférés avec succès à Agricorp : le Registre provincial des exploitations en février 2018, le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie en janvier 2019 et le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles en février 2019. Consultez les sections suivantes de ce rapport pour plus d'information : Registre provincial des exploitations , Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie et Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles .

Attentes du ministre	Résultats d'Agricorp
	<p>Nous continuons d'assurer une communication efficace des programmes et un service à la clientèle exemplaire. Pour d'autres mesures du rendement et résultats, consultez la section Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2018-19.</p>

Attentes du ministre	Résultats d'Agricorp
<p>Soutenir les travaux de conception et de politiques relatives aux programmes du Ministère dans les domaines suivants : la transition de <i>Cultivons l'avenir 2</i> au <i>Partenariat canadien pour l'agriculture</i>, l'examen du Programme de gestion des risques de l'entreprise et tout changement connexe au Programme de gestion des risques</p>	<p>Nous avons appuyé avec succès l'orientation du gouvernement dans la transition des programmes de <i>Cultivons l'avenir 2</i> au <i>Partenariat canadien pour l'agriculture</i>. Nos processus de prestation, nos documents et notre image de marque ont été mis à jour pour les aligner sur les changements apportés aux politiques et à la conception du programme dans le cadre du <i>Partenariat</i>. Consultez la section Apporter des changements à Agri-stabilité dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture pour plus d'information.</p>
<p>Collaborer avec le Ministère à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action de la direction pour donner suite aux recommandations découlant de la vérification de l'optimisation des ressources de la vérificatrice générale.</p>	<p>Nous avons collaboré avec le Ministère et réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de notre plan d'action pour donner suite aux recommandations découlant de la vérification. Nous avons amélioré nos procédures pour mieux cerner et gérer les dossiers à risque élevé. Nous avons également amélioré la production de rapports au conseil d'administration pour améliorer notre prise de décisions stratégiques et le processus d'atténuation des risques. Consultez la section Progrès dans la mise en œuvre des recommandations tirées de la vérification pour plus d'information.</p>
<p>Mettre en œuvre le plan d'activités pour le renouvellement des processus opérationnels et des systèmes informatiques dans le cadre de l'Assurance-production</p>	<p>Nous avons continué de réaliser des progrès dans la modernisation de nos processus opérationnels et de nos systèmes informatiques pour l'Assurance-production. Nous avons été en mesure de simplifier certains processus à l'aide de la technologie existante. Les nouveaux processus opérationnels et les systèmes informatiques connexes devraient être déployés en 2020 pour la campagne agricole 2021. Consultez la section Modernisation de l'exécution des programmes pour plus d'information.</p>

Attentes du ministre	Résultats d'Agricorp
Continuer de maintenir l'objectif en matière de diversité des sexes pour les femmes, qui représentent au moins 40 p. 100 des nominations au conseil d'administration	Pour la plus grande partie de l'exercice 2018-2019, les femmes représentaient 50 p. 100 ou plus du conseil d'administration d'Agricorp. À la fin de l'exercice, certaines nominations ayant pris fin et d'autres ayant été faites, les femmes représentaient un peu moins de 40 p. 100 du conseil d'administration.
Continuer de respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations et d'autres directives applicables	Nous avons rempli toutes les obligations et avons respecté toutes les échéances en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations, ce qui a démontré notre engagement en matière de transparence, d'obligation de rendre des comptes et de responsabilité financière. Consultez la section Directives gouvernementales pour plus d'information.

Message de la vice-présidente

Soutenir un secteur agricole fort

L'agriculture est une entreprise risquée. Chaque jour, les agriculteurs mettent leur cœur, leur âme et leur gagne-pain en jeu pour produire nos aliments et d'autres produits agricoles qui stimulent l'économie de l'Ontario.

À partir du moment où ils ensemencent leurs cultures, plantent des vergers et des vignobles ou élèvent du bétail, les agriculteurs ne sont jamais tout à fait certains de ce que l'année leur apportera. Les agriculteurs doivent faire face chaque année à de nouveaux défis – comme les conditions météorologiques, les ravageurs, les maladies des plantes, le coût élevé des intrants et le caractère imprévisible des marchés. Les agriculteurs doivent utiliser tous les outils à leur disposition afin de relever ces défis. Une stratégie de gestion des risques bien planifiée, appuyée par des programmes gouvernementaux efficaces, est l'un de ces outils.

Agricorp est fier d'offrir des programmes de gestion des risques aux agriculteurs de l'Ontario, et je suis fière d'être vice-présidente du conseil d'administration d'Agricorp. En tant qu'ancienne productrice, je suis bien placée pour comprendre directement les défis que les agriculteurs doivent affronter chaque jour. En tant qu'ancienne députée provinciale, je comprends également le rôle important que jouent les gouvernements pour soutenir un secteur agricole solide.

Au cours du présent exercice, Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec ses collègues du gouvernement pour comprendre et appuyer l'orientation et les priorités de la province. Nous nous sommes conformés aux modifications législatives, y compris celles concernant l'embauche et les dépenses discrétionnaires, dans le cadre de notre engagement continu de contenir les coûts. Nous avons atteint les objectifs de traitement et aiguillé nos ressources pour offrir de nouveaux programmes à des milliers de nouveaux clients dans la province. Nous avons également réalisé de grands progrès dans l'atteinte des objectifs stratégiques importants de notre plan d'activités : être une organisation efficace et efficiente, qu'il soit facile de faire affaire avec nous et être prêt à exécuter. Ces objectifs nous ont bien servis au cours des trois derniers exercices et ils continuent de souligner notre orientation stratégique.

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec nos partenaires de l'industrie durant cet exercice pour nous assurer de continuer à répondre aux besoins de l'industrie et des producteurs. De nombreux producteurs de maïs ont dû relever des défis uniques cette année en raison des concentrations sans précédent de désoxynivaléol (DON) dans leur culture. Agricorp a réagi de façon proactive pour rester au courant de la question, tenir les producteurs et les intervenants informés, mettre en œuvre une couverture supplémentaire pour les producteurs qui en avaient besoin et fournir un excellent service à la clientèle. Compte tenu de la nature complexe de ce problème, qui changeait quotidiennement, je suis très fière de la façon dont nous avons réagi pour soutenir nos clients. C'est pourquoi nous sommes là.

Les clients trouvent de la valeur dans les programmes que nous offrons et ils apprécient le service d'Agricorp. Nous entendons régulièrement des commentaires positifs sur la qualité de notre service et l'obligeance de notre personnel. Selon notre sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle, 92 p. 100 des clients sont satisfaits ou très satisfaits de notre exécution de l'Assurance-production, et 88 p. 100 d'entre eux sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu. Pour le Programme de gestion des risques, les résultats ont augmenté : 84 p. 100 des clients sont satisfaits ou très satisfaits de notre exécution de ce programme et 79 p. 100 d'entre eux conviennent qu'il aide à stabiliser leur revenu. Pour Agri-stabilité, 71 p. 100 des clients sont satisfaits ou très satisfaits de notre exécution de ce programme et 68 p. 100 d'entre eux conviennent qu'il aide à stabiliser leur revenu. Cela représente une forte majorité de clients pour les trois programmes.

Ces résultats ne seraient pas possibles sans un effort concerté d'un groupe solide de professionnels dévoués. Je tiens à remercier notre ancien président, Murray Porteous, de son leadership et de son appui au cours des dernières années. Je tiens également à remercier les autres membres sortants du conseil d'administration pour les contributions importantes qu'ils ont apportées pendant leur mandat à Agricorp. Anna Bragg, Carolyn Fuerth, James Rickard et Harry Stoddart.

J'apprécie la relation de collaboration qu'Agricorp entretient avec nos collègues du Ministère et je les remercie de partager leur sagesse et leur expérience. Je remercie également les membres de notre conseil d'administration pour leurs connaissances, leur expertise et leur soutien continu. Enfin, j'aimerais remercier l'équipe de la haute direction, le PDG, Doug LaRose, et tous les employés d'Agricorp pour leur dévouement, leur engagement et leur service envers les agriculteurs ontariens. Je me réjouis à l'idée de poursuivre notre collaboration afin de soutenir un secteur agricole solide.

Original signé par

Maria Van Bommel

Vice-présidente

Gouvernance

Agricorp est régi par des lois et par des directives qui guident les organismes de l'Ontario en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La [Loi de 1996 sur AgriCorp](#) précise l'objet des activités d'Agricorp, ses pouvoirs, son mandat et sa structure organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement provincial, Agricorp doit faire une utilisation judicieuse des fonds publics, a l'obligation de rendre des comptes à la population et fait l'objet de vérifications périodiques par les vérificateurs de l'organisme et des gouvernements provincial et fédéral.

Nous révisons et raffinons régulièrement nos pratiques en matière de gouvernance afin d'adapter et de renforcer nos politiques et nos procédures pour nous assurer qu'elles demeurent efficaces. Des critères robustes de gouvernance et de surveillance nous permettent de nous assurer que nos objectifs sont réalisés, que nos ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

Recours au modèle d'organisme

Les organismes du gouvernement de l'Ontario sont variés et peuvent être créés pour un certain nombre de raisons. Étant donné l'intérêt manifesté par le public pour une industrie agricole viable et durable et étant donné que l'agriculture est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral et provincial, Agricorp a été créé pour exécuter, au nom des gouvernements, des programmes et des services destinés à l'industrie agricole. En tant qu'organisme, nous possédons la flexibilité organisationnelle nécessaire pour nous adapter aux besoins changeants de l'industrie et des gouvernements. Notre conseil d'administration dispose d'un éventail d'expérience, de connaissances et de leadership pour s'acquitter de son rôle de gouvernance. Sous sa gouvernance, notre personnel tire parti de son expertise technique et de ses compétences pour se concentrer sur l'exécution efficiente et efficace des programmes tout en devant rendre des comptes aux gouvernements. Nous réglons les dossiers individuels de façon professionnelle et indépendante. Nous appuyons également les gouvernements en offrant des conseils sur les politiques et les programmes agricoles, exécutons les programmes de façon efficiente et efficace et conservons la confiance du public en nous assurant de respecter l'ensemble des lois, des directives et des lignes directrices applicables.

Structure hiérarchique

Le conseil d'administration et le personnel d'Agricorp collaborent avec le MAAARO. Notre directeur général relève du conseil d'administration, et le président du conseil d'administration relève du ministre. Le conseil d'administration et ses comités jouent un rôle central en vue d'assurer que l'orientation et les attentes du gouvernement se traduisent en stratégies, et en vue de donner des orientations au directeur général, de le surveiller et de le conseiller. et en vue de donner des orientations au directeur général, de le surveiller et de le conseiller. Le personnel du MAAARO supervise la gouvernance de l'organisme et fournit des conseils au ministre, comme le souligne la Directive concernant les organismes et les nominations et les autres directives applicables.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente définit les relations entre Agricorp et le MAAARO et il clarifie les attentes et les exigences en matière de déclaration. Le protocole établit les rapports de responsabilisation entre le ministre et le président au nom d'Agricorp. Le protocole définit également les rôles et les responsabilités du président et des membres du conseil d'administration et du directeur général, ainsi que les rôles et les responsabilités du ministre, et du sous-ministre dans l'exploitation de l'organisme. Ce cadre de gouvernance efficace permet d'assurer l'échange d'information en temps opportun en vue d'appuyer une meilleure prise de décisions, une reddition des comptes clairement documentée et des ententes de services rationalisées.

Normes en matière d'éthique

Agricorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique. Nous suivons des pratiques exemplaires qui sont essentielles en vue de conduire nos activités de manière éthique et responsable. Les activités quotidiennes de l'ensemble du personnel sont guidées par les normes de conduite les plus élevées, telles qu'elles sont définies par les lois, les directives, notre énoncé de mission, ainsi que par nos politiques et procédures d'entreprise.

Code d'éthique, serment d'office et serment d'allégeance

Agricorp a un code d'éthique et de conduite professionnelle complet qui édicte les normes en matière de comportement éthique et de responsabilité, et il s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Chaque année, tous les employés reçoivent une formation et, avec les membres du conseil, signent un accusé de réception indiquant qu'ils acceptent de se conformer au présent code. Le serment d'office et le serment d'allégeance pour les nouveaux employés servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres d'un organisme gouvernemental.

Directives gouvernementales

Agricorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La Directive concernant les organismes et les nominations établit le cadre de responsabilisation dans lequel Agricorp exerce ses activités. Chaque année, le président du conseil d'administration et le directeur général d'Agricorp attestent qu'ils satisfont aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, ainsi qu'à d'autres directives, lois et politiques. Les directives se répartissent en trois grandes catégories suivantes :

- **Planification des activités et gestion financière** : comprend des directives sur la délégation de pouvoir, les opérations financières, ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement.
- **Obligation de rendre des comptes et gouvernance** : comprend des directives sur l'approvisionnement, la vérification interne et la transparence.
- **Gestion de l'information et de la technologie de l'information** : comprend des directives sur le respect de la vie privée et sur l'accès à l'information.

Au cours de l'exercice 2018-2019, Agricorp a respecté les obligations et les échéanciers prévus en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations et a rempli l'attestation avec quelques écarts mineurs. Nous avons publié notre protocole d'entente et nos dépenses trimestrielles pour le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction sur notre site Web, ce qui démontre notre engagement envers la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

D'autres lois et des directives doivent également être respectées, notamment la [Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario](#), la [Loi sur les services en français](#), la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) et la [Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée](#) ainsi que la Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration suit les meilleures pratiques en matière de gouvernance, y compris le perfectionnement continu et la formation, la planification de la relève du conseil d'administration, le processus d'autoévaluation, la tenue de séances régulières à huis clos et la planification stratégique. Le règlement d'Agricorp fournit des lignes directrices pour la gouvernance du conseil d'administration et documente les rôles et les responsabilités du président, des membres et des comités du conseil d'administration. Ces rôles et ces responsabilités comprennent la surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme, la planification stratégique, la gestion des risques et le contrôle interne, la conduite légale et éthique, la formation continue et l'évaluation des administrateurs, ainsi que la liaison des activités avec le MAAARO.

Comités du conseil d'administration

Deux comités du conseil d'administration supervisent et conseillent le conseil d'administration.

Le Comité des finances et de la vérification :

- Élabore le plan annuel de vérification interne, rencontre des membres de la division de la vérification interne de l'Ontario, et examine les rapports des vérificateurs internes et la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification (rapports d'audit interne du gouvernement de l'Ontario au comité des finances et de la vérification)
- Surveille la manière dont la direction évalue les risques commerciaux et prévoit d'y répondre et identification des risques émergents
- Supervise les politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production
- Supervise le processus de communication de l'information financière et le système de contrôle interne
- Examine et recommande l'approbation du conseil d'administration des états financiers vérifiés d'Agricorp et des états financiers du régime de retraite
- Supervise le régime de retraite des employés et des activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique de la politique de placement et s'assure du respect de toutes les exigences réglementaires
- Examine le plan d'audit des états financiers, tel qu'il est présenté par la vérificatrice générale de l'Ontario et se réunit avec la vérificatrice générale de l'Ontario sur une base annuelle

Le Comité de la gouvernance et des ressources humaines :

- Examine et recommande au conseil d'administration des changements au mandat et au rôle d'Agricorp, y compris examiner et recommander un protocole d'entente entre le président et le ministre et procéder à l'examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise
- Examine et recommande des mises à jour relativement à l'orientation des membres du conseil d'administration et à la formation et au perfectionnement continu de tous les membres du conseil d'administration
- Fournit des conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et assure une surveillance et fait des recommandations en matière de formation et de perfectionnement pour les membres du conseil d'administration
- Assure une surveillance et recommande des améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration
- Examine et met à jour la description du rôle du président et de la vice-présidente du conseil d'administration, du président des comités du conseil d'administration, des membres du conseil d'administration et du directeur général

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, qui sont tous nommés par le lieutenant-gouverneur par l'intermédiaire d'un décret sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. De manière proactive, le conseil d'administration recommande les nominations au ministre de façon à encourager la bonne composition de compétences, d'expérience inestimable et de représentation géographique.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans au maximum et celui-ci peut être reconduit. Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont des chefs de file en agriculture, en affaires et au sein de la collectivité et ils ont un large éventail de savoir-faire et d'expérience qui est mis à profit pour la supervision de l'organisation.

Les personnes nommées reçoivent une indemnité quotidienne en fonction de leur rôle et de leur niveau d'expertise, conformément à la Directive sur les organismes et les nominations. Durant l'exercice 2018-19, le conseil d'administration d'Agricorp était formé des membres suivants :

Murray Porteous

Président (Comté de Norfolk)

Mandat : 18 novembre 2015 – 17 novembre 2018

Rémunération en 2018-19 : 5 912 \$

Murray est actuellement associé dans l'entreprise Lingwood Farms Ltd., dans le comté de Norfolk. Murray a déjà été président du conseil d'administration d'un certain nombre d'organisations de l'industrie agricole, y compris l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario, l'Ontario Agricultural Commodity Council, le Conseil canadien de l'horticulture et l'Institut de recherche agricole de l'Ontario. Murray détient un baccalauréat en sciences spécialisé en agroalimentaire de l'Université de Guelph.

Maria Van Bommel

Vice-présidente (Middlesex)

Mandat : 28 août 2013 – 27 juin 2020

Rémunération en 2018-19 : 3 910 \$

Autrefois députée à l'Assemblée législative de l'Ontario où elle a représenté la circonscription de Lambton-Kent-Middlesex et anciennement conseillère municipale du canton d'East Williams, Maria Van Bommel a été également productrice de porcs et de volailles. Elle a aussi été adjointe parlementaire de plusieurs ministres ontariens, y compris de la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Maria est active dans la collectivité et elle a siégé à plusieurs conseils de l'industrie et comités permanents de l'Assemblée législative.

Jason Verkaik, Président

Président (Région de York)

Mandat : 21 mars 2019 – 20 mars 2022

Rémunération en 2018-19 : Ne s'applique pas à la période visée dans le présent rapport

Jason Verkaik est propriétaire exploitant et président de Carron Farms Ltd. à Holland Marsh.

Jason possède une vaste expérience de l'industrie et au sein de conseils d'administration; notamment à titre de président et de coprésident du conseil d'administration de l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Produce Marketing Association. Jason a complété le programme Agricultural Leadership de l'Ivey Business School et il détient un diplôme en gestion d'exploitation agricole de l'Université de Guelph, Campus de Ridgetown.

Anna Bragg

(Région de Durham)

Mandat : 27 mai 2015 – 26 mai 2018

Rémunération en 2018-19 : 2 971 \$

Anna Bragg est copropriétaire de Bragg Custom Farming Ltd et de Bragg's Wild Bird Seed dans l'Est de l'Ontario. Elle possède une vaste expérience à titre de productrice de céréales et d'oléagineux et elle est diplômée du Advanced Agricultural Leadership Program. Anna a siégé à plusieurs conseils d'administration d'associations de l'industrie, y compris celui de la Ontario Corn Producers' Association où elle a également été présidente, et elle a siégé à titre de membre du conseil d'administration de Grain Growers of Canada et du conseil d'administration du Conseil des grains du Canada. Anna travaille également à temps partiel comme infirmière autorisée en exercice privé.

John Core

(Guelph)

Mandat : 22 octobre 2014 – 21 octobre 2020

Rémunération en 2018-19 : 1 714 \$

John Core a été chef de la direction de la Commission canadienne du lait et président de la Dairy Farmers of Ontario. M. Core joue un rôle actif au sein de la collectivité, notamment à titre de membre de la fondation The Foundation of Guelph General Hospital et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Agricultural Hall of Fame Association pour 2015-16. Il détient une maîtrise et un baccalauréat ès sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Carolyn Fuerth

(Comté d'Essex)

Mandat : 25 août 2015 – 24 août 2018

Rémunération en 2018-19 : 5 510 \$

Carolyn est partenaire dans l'entreprise Ewe Dell Family Farms, située dans le comté d'Essex. Elle a siégé au sein de plusieurs conseils d'administration d'associations de l'industrie, y compris à titre de membre fondatrice et de présidente sortante de l'organisme L'Éducation agro-alimentaire de l'Ontario, Inc. et à titre de membre de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario de 2004 à 2012. Active au sein de la collectivité, elle est membre de l'Ontario Agriculture Hall of Fame. Carolyn a été titulaire de la bourse Nuffield et elle a également été membre du conseil d'administration de l'association. Carolyn détient un baccalauréat en sciences de l'Université de Guelph et un diplôme de l'Advanced Agricultural Leadership Program.

John Kikkert

(Région de Niagara)

Mandat : 28 février 2019 – 27 février 2022

Rémunération en 2018-19 : Ne s'applique pas à la période visée dans le présent rapport

John est éleveur de poulets et de dindes et est propriétaire de Parkview Poultry à Smithville. Il a occupé de nombreux rôles au sein du conseil d'administration de la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario au cours des dix dernières années, y compris celui de président; il siège actuellement à titre de membre. Il a acquis une vaste expérience au sein de conseils d'administration de nombreux organismes, entre autres celui de Chicken Farmers of Ontario, de Turkey Farmers of Ontario et de l'Ontario Farm Animal Council. John a été président de l'Ontario Agricultural Hall of Fame et il agit maintenant à titre de président sortant de l'organisme. Il détient un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Sheryl King, CA, MBA, FICB

(Région de Halton)

Mandat : 17 juillet 2013 – 13 septembre 2019

Rémunération en 2018-19 : 1 205 \$

Sheryl est directrice générale à la Banque de Montréal, où elle a occupé plusieurs postes à responsabilités croissantes. Elle est une professionnelle en finance respectée qui compte plus de 20 années d'expérience à l'échelle internationale sur le plan de la surveillance de la gestion et de la déclaration des entités juridiques, et sur le plan de la gestion des liquidités, du financement et de la gestion du bilan.

Patricia Lorenz, MBA, CA, CPA, DVM

(Toronto)

Mandat : 7 août 2013 – 20 septembre 2019

Rémunération en 2018-19 : 3 372 \$

Patricia Lorenz est directrice de l'exploitation chez Avertus Inc., une entreprise spécialisée en neuro-intelligence. Patricia a de l'expérience dans les secteurs suivants : fabrication de produits alimentaires, logiciels, commerce de détail, édition, diagnostic, distribution et commercialisation des technologies agricoles. Elle est vétérinaire autorisée en Ontario.

Derek Mendez

(Comté de Perth)

Mandat : 31 décembre 2018 – 30 décembre 2021

Rémunération en 2018-19 : Ne s'applique pas à la période visée dans le présent rapport

Derek a occupé plusieurs postes de gestion dans les secteurs des terminaux portuaires à conteneurs et de l'énergie à Trinité avant d'émigrer avec sa famille au Canada en 2010. Il est actuellement gestionnaire des opérations et de la technologie de l'information chez Molesworth Farm Supply Ltd. Il a été président et coprésident de plusieurs conseils communautaires dans la municipalité de North Perth. Il est également membre du conseil d'administration d'un certain nombre de conseils agricoles, dont celui de l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC) et membre du comité de la section des aliments pour animaux de l'Ontario Agri Business Association (OABA). Derek est titulaire d'un baccalauréat en études de gestion de la University of the West Indies et d'une maîtrise en analyse des affaires de l'Université York.

James Rickard

(Région de Durham)

Mandat : 25 août 2015 – 24 août 2018

Rémunération en 2018-19 : 2 184 \$

James (Jim) est copropriétaire et exploitant de l'entreprise Ceresmore Farms Ltd., dans le comté de Durham. Jim a été président de la Commission ontarienne de commercialisation des œufs d'incubation et des poussins de poulets à griller et à rôtir, et il a pris sa retraite de ce poste en 2014. Il a auparavant été directeur, vice-président et président de l'Agricultural Adaptation Council, président de l'Ontario Apple Growers, président du Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, ainsi que directeur, vice-président et président de l'Ontario Processing Vegetable Growers. Jim détient un baccalauréat ès sciences agricoles (phytotechnie) de l'Université de Guelph et il a été titulaire de la bourse Nuffield.

Harry Stoddart

(Kawartha Lakes)

Mandat : 30 mai 2012 – 29 mai 2018

Rémunération en 2018-19 : 1 764 \$

Harry est agriculteur depuis plus de vingt ans et il possède toujours une exploitation de cultures commerciales et d'élevage qu'il continue de diriger. Il possède également quinze ans d'expérience à titre de consultant en gestion chez PricewaterhouseCoopers, IBM et au sein de sa propre société d'experts-conseils. Durant cette période, il a travaillé sur des projets clés pour le secteur public et le secteur agroalimentaire de l'Ontario.

Greg Vanden Bosch

(Comté de Dundas)

Mandat : 22 mars 2017 – 21 mars 2020

Rémunération en 2018-19 : 3 864 \$

Greg est associé dans l'entreprise Vanden Bosch Farms et associé principal dans l'entreprise Vanden Bosch Elevators Inc., toutes deux situées à Chesterville, en Ontario. Il a également été membre du conseil d'administration et président du comité de la section des céréales de l'Ontario Agri Business Association. Diplômé du Campus Ridgetown de l'Université de Guelph en 1988, Greg est diplômé de l'Advanced Agricultural Leadership Program (groupe 4) et de l'Executive Program for Agricultural Producers en 1995.

Dan Veldman

(Comté d'Oxford)

Mandat : 31 janvier 2019 – 30 janvier 2022

Rémunération en 2018-19 : Ne s'applique pas à la période visée dans le présent rapport

Dan est président de Veldman Grain Farm Limited et exploite son entreprise agricole avec sa famille à Embro, en Ontario. Il a fréquenté le Fanshawe College où il a étudié la gestion de l'entreprise agroalimentaire. Producteur d'œufs de première génération, Dan siège actuellement au conseil d'administration de l'organisme Egg Farmers of Ontario et est un ancien membre du Poultry Insurance Exchange.

Message du directeur général

Renforcer l'agriculture ontarienne

Juste au moment où vous pensez avoir tout vu, un défi unique se présente. Au cours de cet exercice, ce défi a été des concentrations sans précédent de désoxynivalénol (DON) dans le maïs.

Vers la fin de la saison de croissance 2018, les conditions météorologiques ont entraîné une augmentation des concentrations de DON dans le maïs. Ce qui, au départ, a commencé/apparaissait comme une saison très prometteuse avec des rendements élevés pour le maïs est devenu un enjeu important pour de nombreux agriculteurs à l'automne. Les pluies excessives ont retardé la récolte et contribué à la croissance de champignons dans le maïs-grain, ce qui signifie que les élévateurs à grains n'ont pas été en mesure d'accepter les livraisons touchées.

Les agriculteurs étaient incertains de leur couverture contre le DON dans le cadre de l'Assurance-production. Étaient-ils admissibles à un paiement d'indemnisation? Devraient-ils attendre de voir si les conditions du marché s'amélioreraient? Les concentrations de DON ont varié d'une manière importante partout dans la province, d'une ferme à l'autre, d'un champ à l'autre et même dans les champs.

Compte tenu des circonstances, notre approche consistait à évaluer la situation de chaque agriculteur et à veiller à ce qu'il dispose de l'information dont il avait besoin au sujet de sa couverture d'assurance afin de pouvoir prendre des décisions d'affaires éclairées. Notre équipe chargée des enjeux s'est réunie quotidiennement pour surveiller la situation et recueillir les renseignements les plus récents. Nous avons diffusé régulièrement des nouvelles et des mises à jour pour donner aux agriculteurs des renseignements détaillés sur la façon dont leur couverture fonctionnerait et les options qui étaient offertes. Nous avons mis en œuvre l'indemnité de récupération du maïs, qui offrait une couverture aux agriculteurs qui ont pu commercialiser leur maïs, mais à un coût plus élevé. Et nous avons travaillé directement avec les agriculteurs pour leur offrir un service personnalisé à un moment difficile. Nous avons reçu plus de 3 000 rapports de dommages causés par le DON sur plus de 650 000 acres. Pour les producteurs les plus gravement touchés, nous avons répondu dans les 48 heures. Vous pouvez en apprendre davantage sur notre réponse à la situation du DON dans la section [Répondre aux producteurs touchés par le DON](#).

Notre approche à l'égard de la situation du DON n'est qu'une des nombreuses réalisations de cet exercice. Nous avons également commencé à offrir deux nouveaux programmes, après en avoir exécuté quatre nouveaux au cours de l'exercice précédent.

En janvier 2019, nous avons commencé à exécuter le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie de l'Ontario, en étroite collaboration avec le ministère, la Commission de protection financière des éleveurs de bétail et l'ancien agent de prestation pour assurer une transition en douceur des services vers Agricorp.

En février 2019, nous avons commencé à exécuter le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles, qui touche 170 000 propriétaires de terres agricoles en Ontario. Nous avons collaboré avec le ministère, la Société d'évaluation foncière des municipalités et les municipalités pour assurer une expérience positive aux clients pendant la transition du programme vers Agricorp. Agricorp est maintenant le principal point de contact pour ce programme, ce qui facilite la tâche aux clients qui communiquent déjà avec nous pour leur participation au Programme d'inscription d'entreprise agricole, une exigence du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles.

Nous avons réalisé des progrès importants dans le cadre de nos initiatives liées au plan d'activités, y compris la modernisation de l'exécution de l'Assurance-production. Ceci comprend la configuration d'un nouveau système d'administration qui nous permettra de rationaliser les flux de travail, d'améliorer l'expérience client avec moins de paperasse et moins d'envois postaux, et d'être prêts à respecter les priorités du gouvernement et de l'industrie en temps opportun et de façon efficace. Nous sommes en voie de mettre en œuvre de nouveaux processus opérationnels dans le nouveau système d'administration au printemps 2020.

Nous avons également donné suite aux recommandations de la vérificatrice générale relativement à la vérification de l'optimisation des ressources des programmes de soutien agricole, et ce, en apportant des améliorations à nos procédures de gestion des dossiers à risque élevé et en améliorant la déclaration des risques au conseil d'administration. Nous continuerons de mettre en œuvre les recommandations tirées de la vérification dans le cadre de notre travail continu qui vise à moderniser la prestation de nos programmes.

Notre objectif le plus important, cependant, est d'être là pour nos clients lorsqu'ils ont besoin de nous. Je suis fier d'annoncer que nous avons maintenu nos normes de service élevées au cours d'un exercice difficile. Nous avons atteint nos objectifs en matière de traitement de dossiers et avons reçu des notes de classement élevées dans le cadre de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle – 92 p. 100 des clients sondés ont déclaré que nous nous acquittons de nos activités aussi bien, ou encore mieux, que les autres compagnies avec lesquelles ils font affaire. Nos employés sont tout aussi engagés, 80 p. 100 d'entre eux étant optimistes quant à l'avenir d'Agricorp. Je tiens à remercier nos employés pour leurs efforts soutenus, leur engagement et leur dévouement envers nos clients.

Notre succès se poursuit année après année grâce à une solide gouvernance. Un grand merci à notre président sortant, Murray Porteous, et à notre vice-présidente, Maria Van Bommel, pour leur solide leadership et leurs précieux conseils. J'aimerais remercier les membres de notre conseil d'administration pour leur expertise, leur sagesse et leur soutien continu. Merci également à nos collègues du MAAARO pour leur professionnalisme, leur collaboration et leur engagement.

Enfin, j'aimerais exprimer ma gratitude aux agriculteurs de toute la province. Nous reconnaissons leur travail. Peu importe ce que l'exercice à venir nous réserve, nous demeurons déterminés à soutenir nos clients et à aider à renforcer l'agriculture ontarienne.

Original signé par

Doug LaRose

Directeur général

Autres programmes et services

L'Ontario est l'une des régions où l'industrie agricole est la plus diversifiée au pays, avec plus de 200 produits agricoles cultivés sur 12,3 millions d'acres de terre agricole¹. L'agriculture est un moteur de l'activité économique dans la province, mais elle est également exposée à de nombreux risques.

Les agriculteurs sont habiles à utiliser les plus récentes pratiques et technologies de gestion agricole pour les aider à minimiser les risques et à maximiser la production. Bien que les agriculteurs puissent prendre des mesures pour réduire certains des risques associés aux conditions météorologiques, aux maladies des plantes et aux ravageurs, d'autres risques échappent à leur contrôle, comme les prix du marché et les coûts de production. En plus d'avoir un effet sur le rendement des cultures, les conditions météorologiques peuvent aussi avoir une incidence sur l'offre et la demande. Pour aider à atténuer l'ensemble de ces risques, Agricorp assure la prestation de trois programmes de base : Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario.

Les programmes Agri-stabilité et Assurance-production font partie d'un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise offert à l'échelle nationale dans le cadre du *Partenariat canadien pour l'agriculture*. Le PGR est financé uniquement par le gouvernement de l'Ontario.

Les producteurs voient la valeur de ces programmes, et c'est pourquoi plus de 20 000 exploitations agricoles sont inscrites à Agri-stabilité, à l'Assurance-production et au PGR. Selon les résultats de notre sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle, la grande majorité des clients sont d'accord que ces programmes aident à stabiliser leurs revenus, qu'ils leur permettent d'innover et d'investir dans l'amélioration de leur exploitation agricole; de même, la participation des producteurs à ces programmes permet aux prêteurs d'avoir confiance quand ceux-ci veulent obtenir du financement qui leur permet de poursuivre leurs activités.

Différents programmes couvrent différents risques

Chaque programme couvre différents risques, des événements météorologiques, en passant par la hausse des coûts de production et la volatilité du marché. En participant aux trois programmes de base, les producteurs s'assurent d'obtenir une couverture maximale pour leur exploitation agricole et de soutenir leurs activités commerciales à long terme.

¹ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2016 – [La superficie des terres en culture en Ontario augmente en dépit du nombre moins élevé d'exploitations agricoles](#)

Résumé des programmes en un coup d'œil

Programme	Participation	Paiements	Risques couverts et avantages
Agri-stabilité	<ul style="list-style-type: none"> • 11 440¹ • Marge de référence de 1,9 milliard de dollars 	28,6 millions de dollars en 2018-19 (pour plusieurs années de programme)	Baisses importantes et imprévues de revenu² <ul style="list-style-type: none"> • Protège le revenu agricole admissible pour l'ensemble des produits agricoles, plutôt qu'un produit agricole à la fois • Abordable (315 \$ par tranche de 100 000 \$ de marge de référence)
Assurance-production	<ul style="list-style-type: none"> • 14 006 • Responsabilité couverte de 3,4 milliards de dollars 	116,7 millions de dollars en 2018-19 (pour plusieurs années de programme)	Faibles rendements et pertes de production attribuables à des risques assurés <ul style="list-style-type: none"> • Couverture basée sur un niveau de production garanti • Choix de régimes d'assurance et de niveaux de garantie pour plus de 100 produits agricoles
Programme de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales et oléagineux – 5 475 • Bétail – 1 772 • PAGR – 1 913 	89,9 millions de dollars en 2018-19 (pour plusieurs années de programme)	Fluctuation des prix des produits agricoles et pertes ou dépenses agricoles générales <ul style="list-style-type: none"> • Couvre les pertes causées par la fluctuation des prix des produits agricoles et des coûts de production • Comprend des régimes d'assurance pour les secteurs suivants : bovins, porcs, moutons, veaux, céréales et oléagineux, et produits horticoles comestibles

¹ La participation à Agri-stabilité fait référence au nombre de clients qui obtiennent une couverture en payant un droit de participation.

² Les faibles baisses de revenu sont couvertes par Agri-investissement, un programme exécuté par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Agri-stabilité

Agri-stabilité couvre les baisses de revenu importantes causées par les conditions défavorables du marché, les pertes de production et l'augmentation des coûts de production. Si la marge de production représente moins de 70 % de la marge de référence, Agri-stabilité aide à compenser la différence. Agri-stabilité est financé par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les droits de participation des producteurs. Les demandes de paiement au titre d'Agri-stabilité sont généralement traitées durant l'année civile suivante une fois que l'année d'imposition est terminée. Au cours de l'exercice 2018-2019, Agricorp a traité principalement les dossiers Agri-stabilité pour l'année de programme 2017 et un petit nombre de paiements provisoires pour l'année de programme 2018.

Faits saillants d'Agri-stabilité

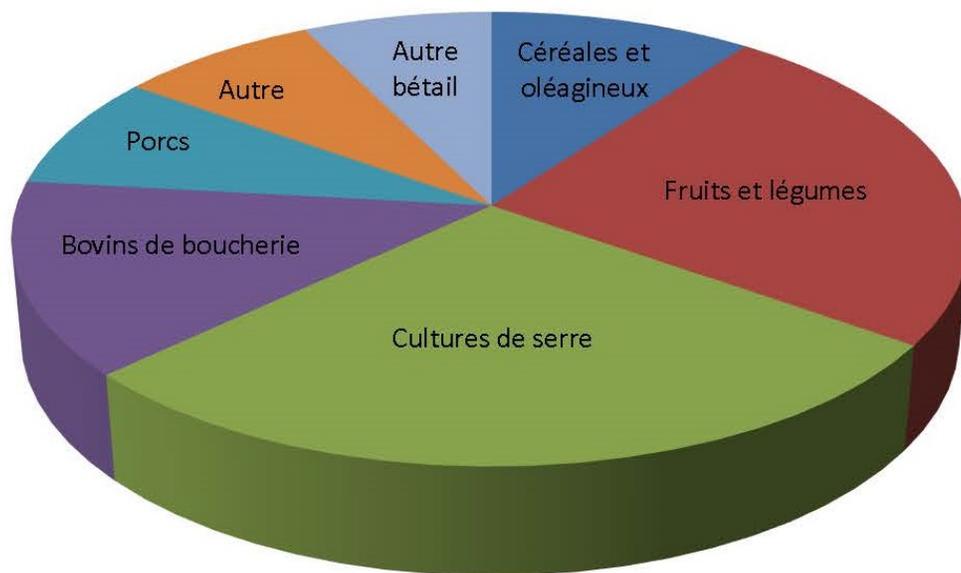
Les producteurs de cultures de serre ont subi des baisses de revenu en raison de l'augmentation des coûts et des rendements plus faibles, et ont reçu 6.5 millions de dollars en paiements au titre d'Agri-stabilité. Il s'agissait de la plus grande part des paiements d'Agri-stabilité en 2017. Les producteurs de fruits et de légumes ont été touchés par la grêle, le gel, la sécheresse et les pluies excessives, ce qui a eu une incidence sur les marges du programme pour l'année de programme 2017. Les producteurs de fruits et de légumes ont reçu des paiements au titre d'Agri-stabilité totalisant 5,6 millions de dollars. Les producteurs de céréales et d'oléagineux et les éleveurs de bétail ont également vu leur marge diminuer en raison d'un certain nombre de facteurs, ce qui a également déclenché des paiements au titre d'Agri-stabilité pour ces secteurs.

Agri-stabilité en chiffres

- **11 440 participants au programme en 2017**
- **1,9 milliard de dollars en marge de référence** (revenu agricole moins les dépenses)
- **23 millions de dollars** en paiements de programme en 2017
- **726 000 dollars** en paiements provisoires versés en 2018 pour les producteurs éprouvant des difficultés financières
- **71 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité
- **68 %** des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole

Paiements Agri-stabilité 2017 par secteur

Secteur	Paiements
Cultures de serre	6,5 millions \$
Fruits et légumes	5,6 millions \$
Bovins de boucherie	3,2 millions \$
Céréales et oléagineux	2,3 millions \$
Porcs	1,9 million \$
Autre	1,8 million \$
Autre bétail	1,7 million \$
Total	23 millions \$



Assurance-production

L'Assurance-production couvre les baisses de rendement et les pertes de production causées par les conditions météorologiques défavorables, les maladies des plantes, la faune et les infestations d'insectes. Des régimes d'assurance sont disponibles pour plus de 100 produits agricoles. Pour la plupart des régimes d'assurance, les producteurs reçoivent un paiement au moment de la récolte si leur rendement est inférieur à leur production garantie en raison d'un risque assuré. L'Assurance-production est financée par les gouvernements fédéral et provincial et par les primes des producteurs.

Faits saillants de l'Assurance-production

La campagne agricole de 2018 a été imprévisible et difficile pour de nombreux agriculteurs de l'Ontario. Au printemps, de nombreux agriculteurs ont commencé à planter tardivement leurs cultures, puisqu'une grande partie de l'Ontario faisait face à des chutes de neige et à des températures plus froides jusqu'en avril. Malgré ce début tardif, les cultures ont été plantées dans de bonnes conditions de sol en mai et en juin. Ceci, combiné à l'hivernage réussi du blé d'hiver, a limité la nécessité pour les agriculteurs de réensemencer leurs cultures. Par conséquent, les demandes d'indemnisation pour le réensemencement s'élevaient à 8,6 millions de dollars, ce qui est bien inférieur à la moyenne quinquennale précédente de 11,4 millions de dollars.

La saison de croissance a été marquée par des périodes prolongées de temps sec et de temps humide dans toute la province. Cela a fait en sorte que les producteurs de cultures fourragères ont reçu 3,4 millions de dollars en indemnités relatives au manque de précipitations et près de 1 million de dollars en indemnités relatives à des pluies excessives dans le cadre du régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères.

Le temps humide vers la fin de la saison de croissance et la période de récolte ont entraîné une augmentation des niveaux de désoxynivalénol (DON) dans le maïs, surtout dans l'ouest et le sud-ouest de l'Ontario. Alors que le DON était présent, les rendements de maïs étaient élevés, ce qui réduisait les indemnités que les producteurs pouvaient recevoir. En date du 31 mars 2019, Agricorp a émis un total de 51,2 millions de dollars en paiements liés au DON, couvrant à la fois les pertes de production et les indemnités de récupération. La majorité des agriculteurs ont soumis leurs rendements finaux et la plupart des demandes d'indemnisation ont été réglées. Il y a quelques demandes d'indemnisation en suspens pour le maïs, puisque les producteurs continuent de déterminer le potentiel commercial de leurs cultures.

Le taux d'indemnisation global pour 2018 était de 3,2 p. 100 de la responsabilité couverte, soit un taux légèrement inférieur au taux moyen sur cinq ans de 3,4 p. 100 et inférieur au taux moyen historique à long terme de 5,6 p. 100.

Garantir la durabilité du programme Assurance-production

L'Assurance-production a été conçue pour compenser des producteurs assurés pour les pertes dues au manque à produire en leur versant des indemnités du Fonds d'Assurance-production. Agricorp a une stratégie globale de gestion des risques pour gérer le Fonds et le risque financier du programme Assurance-production. Cette stratégie comprend l'établissement de taux de prime selon une base actuarielle saine, des normes de souscription et des processus de règlement des demandes d'indemnisation solides, une stratégie de réassurance basée sur le risque et des cibles de durabilité relative au fonds qui sont certifiées périodiquement par des actuaires et qui respectent les lignes directrices et les règlements fédéraux et provinciaux en ce qui a trait à l'Assurance-production.

Cette approche offre aux producteurs une couverture fiable et des primes stables, tout en assurant une réserve de fonds adéquate pour la durabilité à long terme du programme. Le Fonds est constitué des primes des producteurs et de la portion subventionnée par les gouvernements, ainsi que des revenus de placements.

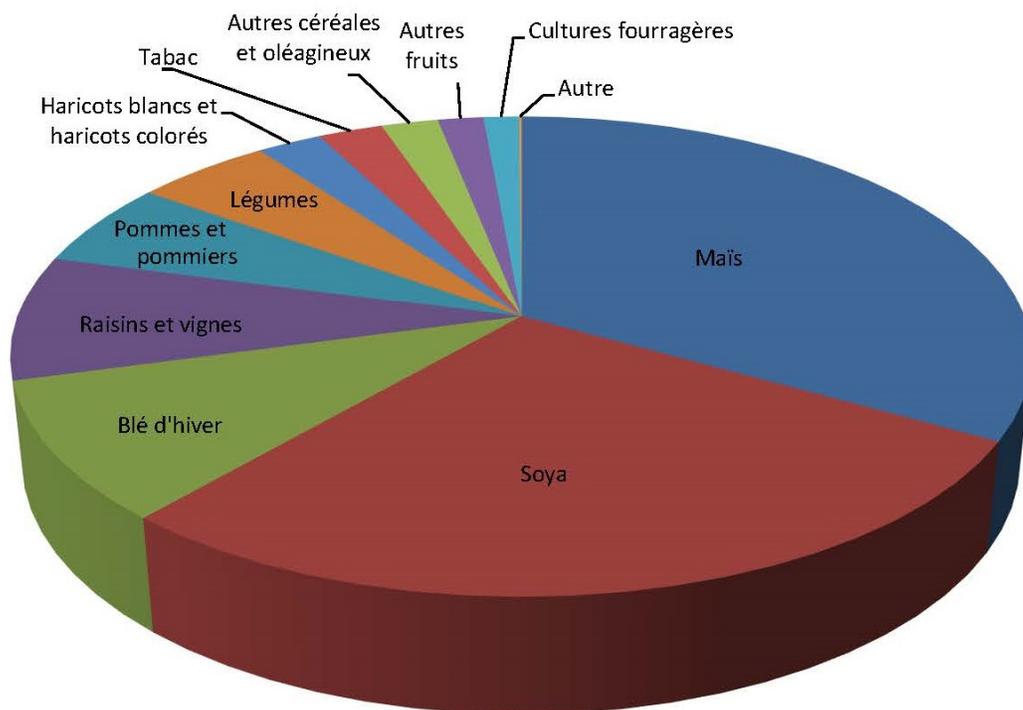
En date du 31 mars 2019, le Fonds d'Assurance-production avait un solde de 932,7 millions de dollars. Ce solde et les primes payées par les producteurs en 2019 couvriront une responsabilité couverte estimative de 3,4 milliards de dollars. Puisque ce solde est supérieur à notre réserve cible, les producteurs et les gouvernements ont pu bénéficier de primes réduites. En 2018, une remise de prime de 17,9 p. 100 a été appliquée aux primes de tous les régimes d'assurance.

L'Assurance-production en chiffres

- **14 006** participants au programme en 2018
- **5,1 millions d'acres et 3,4 milliards de dollars** de responsabilité couverte
- **108,9 millions de dollars** d'indemnités totales pour la campagne agricole 2018, y compris :
 - **55,8 millions** en indemnités de manque à produire
 - **1,0 million de dollars** en indemnités de superficie non ensemencée
 - **8,6 millions de dollars** en indemnités de réensemencement
 - **43,5 millions de dollars** pour d'autres risques assurés
- **92 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Assurance-production
- **88 %** des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole

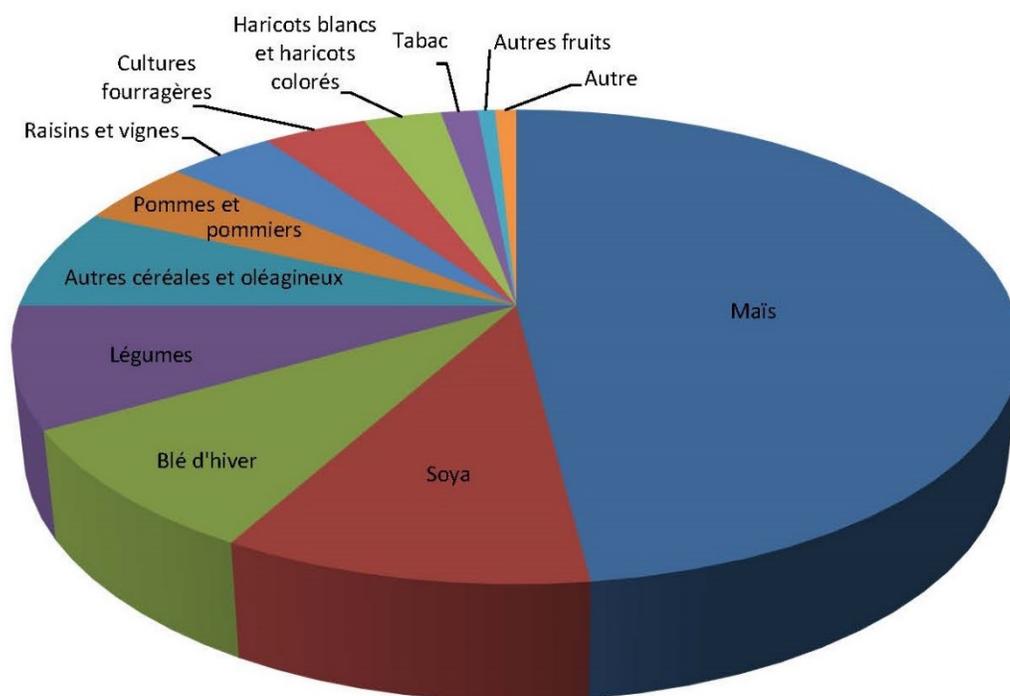
Responsabilité couverte par culture – Assurance-production 2018

Culture	Responsabilité couverte
Maïs	1 119,6 millions \$
Soya	950,9 millions \$
Blé d'hiver	315,7 millions \$
Raisins et vignes	284,3 millions \$
Pommes et pommiers	193,7 millions \$
Légumes	170,5 millions \$
Haricot blanc et haricots colorés	81,2 millions \$
Tabac	81,2 millions \$
Autres céréales et oléagineux	71,2 millions \$
Autres fruits	57,3 millions \$
Cultures fourragères	44,7 millions \$
Autre	2,8 millions \$
Total	3,4 milliards \$



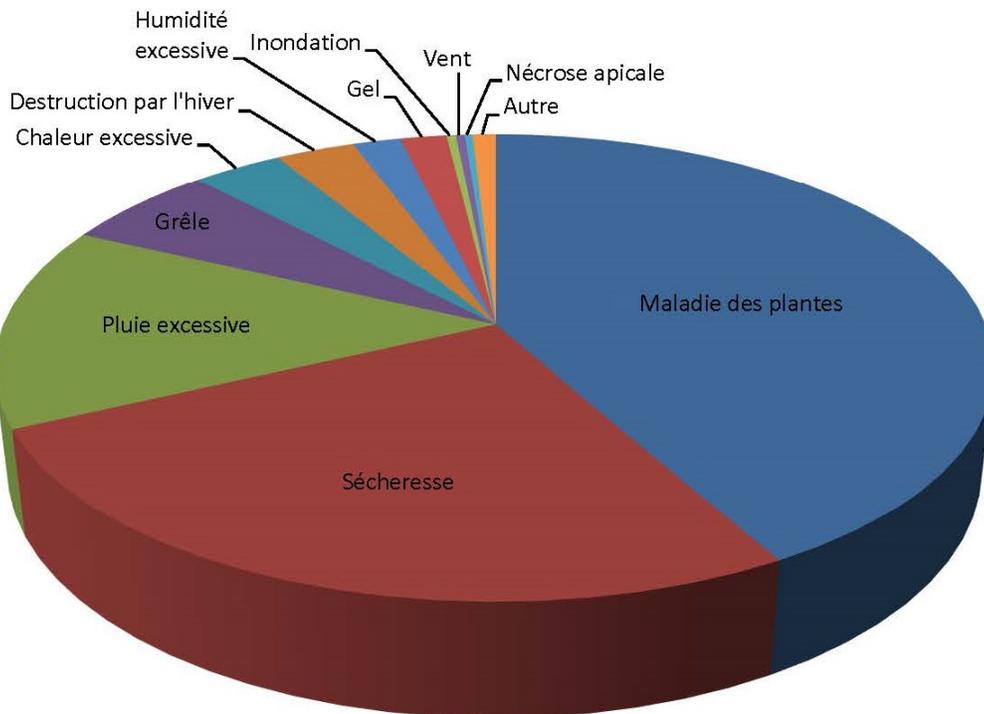
Indemnisation par culture – Assurance-production 2018

Culture	Montant d'indemnisation
Maïs	52,3 millions \$
Soya	11,0 millions \$
Blé d'hiver	9,4 millions \$
Légumes	9,0 millions \$
Autres céréales et oléagineux	7,4 millions \$
Pommes et pommiers	4,8 millions \$
Raisins et vignes	4,4 millions \$
Cultures fourragères	4,3 millions \$
Haricot blanc et haricots colorés	3,2 millions \$
Tabac	1,5 million \$
Autre	0,9 million \$
Autres fruits	0,7 million \$
Total	108,9 millions \$



Indemnisation selon le risque – Assurance-production 2018

Risque	Montant d'indemnisation
Maladie des plantes	45,7 millions \$
Sécheresse et chaleur excessive	32,1 millions \$
Pluie excessive, humidité excessive et inondation	17,7 millions \$
Grêle	6,4 millions \$
Gel et destruction par l'hiver	5,3 millions \$
Autre	1,3 million \$
Vent	0,4 million \$
Total	108,9 millions \$



Programme de gestion des risques

Le Programme de gestion des risques (PGR) couvre les pertes causées par la fluctuation des prix des produits agricoles et des coûts de production. Ce programme est offert aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux, de bétail et de produits horticoles comestibles. Pour le PGR : céréales et oléagineux et le PGR pour le bétail, des paiements sont versés si le prix moyen du marché d'un produit agricole chute en dessous de son niveau de soutien. Pour le programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles, les producteurs peuvent déposer un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles dans un compte du PAGR, et le gouvernement provincial verse une contribution au compte.

Le PGR est financé uniquement par le gouvernement de l'Ontario. Le financement annuel couvre à la fois les paiements de programme et les coûts liés à l'administration du programme. Agricorp déploie tous les efforts pour limiter les coûts administratifs, pour qu'il y ait plus de fonds disponibles pour les paiements aux producteurs. La totalité des primes payées par les producteurs est remise au MAAARO et versée dans le Farmer's Risk Management Premium Fund, qui est géré par des représentants des groupements de producteurs spécialisés qui participent au programme. Le fonds de primes fournit, en cas de besoin, un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques. Pour plus d'information, se reporter à la section Farmer's Risk Management Premium Fund.

Faits saillants du PGR

En 2018, les prix du marché pour un grand nombre de produits agricoles ont continué d'afficher une tendance à la baisse, et des paiements de programme ont été versés aux producteurs de bovins, de moutons, de porcs et de veaux. La faiblesse des prix des céréales et des oléagineux a déclenché des paiements avant récolte pour les producteurs de céréales et d'oléagineux. Agricorp s'attend à verser des paiements après récolte et ceux-ci seront effectués au printemps.

Le PGR en chiffres

- **9 160** inscriptions en 2018
- **89,9 millions de dollars** versés en paiements de programme au cours de l'exercice 2018-19 pour les six régimes d'assurance (couvre plusieurs années de programme) :
 - **35,2 millions de dollars** en paiements pour les producteurs de bétail
 - **33,2 millions de dollars** en paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux
 - **\$21.5 million** in government funds deposited into SDRM accounts
- **84 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du PGR
- **79 %** des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole

Procédure d'appel

Nous prenons grand soin de traiter les demandes d'indemnisation et de gérer les dossiers des clients avec précision et minutie. Il arrive parfois qu'un client soit en désaccord avec une décision que nous avons prise; nous déployons tous les efforts possibles pour résoudre la situation à l'aide de processus clairs et uniformes.

Agri-stabilité et PGR

En cas de désaccord avec une décision d'Agricorp concernant une demande d'indemnisation au titre d'Agri-stabilité ou du PGR, nous invitons les clients à communiquer avec nous. Nous procéderons à un examen interne pour confirmer que le dossier a fait l'objet d'une décision conformément aux règles du programme et qu'il a été réglé de manière cohérente avec les autres dossiers. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent demander une révision du dossier par le comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE), un organisme consultatif du gouvernement provincial qui est distinct de la société et dont les membres sont nommés par le ministre. Le CEPGRE entend les demandes d'examen et fait des recommandations non contraignantes à Agricorp. En tant qu'administrateur du programme, Agricorp est chargé d'appliquer toutes les règles de programme de manière cohérente et pour l'ensemble des décisions liées à ces programmes. Ainsi, Agricorp peut accepter en tout ou en partie les recommandations non contraignantes du CEPGRE ou peut décider de ne pas donner suite aux recommandations. Agricorp traite 20 000 dossiers d'Agri-stabilité et du PGR chaque année. Au cours de l'exercice 2018-19, Agricorp a reçu une demande d'un client pour un examen de son dossier par le CEPGRE.

Assurance-production

Les clients qui sont en désaccord avec une décision d'Agricorp relativement à une demande d'indemnisation ou leur admissibilité à la couverture peuvent communiquer avec nous pour demander que nous procédions à un examen interne de leur dossier. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de cet examen, ils peuvent déposer un appel au Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, qui est un tribunal d'arbitrage du gouvernement provincial. Cet organisme indépendant rend des décisions exécutoires sur les litiges entre Agricorp et les clients de l'Assurance-production. Au cours de l'exercice 2018-19, Agricorp a traité plus de 8 000 demandes d'indemnisation et aucune n'a fait l'objet d'un appel.

Autres programmes et services

En plus d'exécuter les trois programmes de gestion des risques de base – Agri-stabilité, Assurance-production et PGR – Agricorp administre d'autres programmes qui appuient l'industrie agricole.

Programme de soutien visant les produits horticoles comestibles

Le Programme de soutien visant les produits horticoles comestibles offre un soutien financier pour aider les producteurs ontariens de produits horticoles comestibles à atténuer les nouvelles pressions sur les coûts qui touchent les petites entreprises. Les paiements sont basés sur les ventes nettes de produits horticoles comestibles. Le Programme de soutien visant les produits horticoles comestibles a été financé par le gouvernement de l'Ontario pour l'année de programme 2018.

Les producteurs participant au PAGR : produits horticoles comestibles étaient automatiquement inscrits, et les autres producteurs de cultures horticoles pouvaient présenter une demande au plus tard en mars 2018. Pour l'année de programme 2018, nous avons émis des paiements totalisant 30 millions de dollars à plus de 2 400 producteurs de produits horticoles comestibles.

Programme d'inscription des entreprises agricoles

Dans le cadre du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA), les producteurs de l'Ontario dont le revenu agricole brut annuel est de 7 000 \$ ou plus sont tenus d'inscrire leur entreprise agricole. Les entreprises agricoles inscrites au programme sont admissibles à d'autres programmes gouvernementaux, comme le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles et le Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune. Les entreprises agricoles inscrites peuvent également adhérer à l'un des trois organismes agricoles agréés (OAA) : la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario (FACO), le Syndicat national des cultivateurs – Ontario (SNC-O) ou la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario (FAO). Agricorp exécute le PIEA au nom du MAAARO. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario et les OAA.

En 2018, plus de 44 000 entreprises agricoles se sont inscrites au programme.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles

Le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles, aussi appelé « Programme d'imposition agricole », est l'une des façons qu'utilise l'Ontario pour soutenir l'agriculture. Dans le cadre de ce programme, les propriétaires de terres agricoles bénéficient d'un taux réduit d'imposition foncière. Les terres agricoles admissibles ne seront pas imposées à plus de 25 p. 100 du taux d'imposition résidentiel de leurs municipalités. Agricorp, la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) et les municipalités collaborent à l'administration du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Agricorp est responsable du processus de demande et confirme si les propriétaires de terres agricoles sont admissibles au programme. La SEFM évalue la propriété comme une terre agricole et en détermine la valeur. La municipalité applique le taux d'imposition de la catégorie des biens agricoles à la facture d'impôt foncier. Les coûts administratifs du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles sont financés par le gouvernement provincial.

Agricorp a commencé à exécuter le Programme d'imposition agricole en février 2019. En date du 31 mars 2019, 170 000 propriétés ont été jugées admissibles au programme. Agricorp s'attend à recevoir 20 000 demandes de participation au programme chaque année en raison d'achats de terres agricoles, de transfert de propriété ou de changements à la structure de l'entreprise, et de vérifications.

Registre provincial des exploitations

Le Registre provincial des exploitations (RPE) permet aux producteurs ontariens d'enregistrer des parcelles de terrain associées aux activités agroalimentaires, comme la production de cultures et de bétail, et la transformation des aliments. Le registre fait appel à la traçabilité, ce qui permet aux gouvernements de réagir rapidement à des incidents qui pourraient avoir des répercussions sur les entreprises agroalimentaires, comme une catastrophe météorologique, l'éclosion de maladies animales ou végétales, ou des aliments contaminés. Il appuie également la préparation aux situations d'urgence et l'identification rapide des emplacements agroalimentaires. Agricorp exécute le RPE au nom du MAAARO. Le registre est financé par le gouvernement de l'Ontario.

En date du 31 mars 2019, il y a eu 50 000 inscriptions.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Le Programme de protection financière des producteurs de céréales (PPFPC) couvre les pertes financières si les négociants et les exploitants d'élevateur à grains détenteurs d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement ou d'entreposage envers les producteurs ou les propriétaires de maïs-grain, de soya, de canola et de blé. Les producteurs ou les propriétaires peuvent soumettre une réclamation à la Commission de protection financière des producteurs de céréales en vue de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp est responsable des composantes de délivrance de permis et d'inspection du PPFPC. Les coûts administratifs de délivrance de permis et d'inspection sont financés par la province, par les producteurs au moyen de leurs droits obligatoires, et par les marchands et les exploitants d'élevateur à grains au moyen de leurs frais de permis.

Au cours de l'exercice 2018-2019, Agricorp a délivré un permis à 245 marchands et à 334 exploitants d'élevateur à grains en Ontario. Le programme a couvert des ventes de 3,1 milliards de dollars de grain.

Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie

Le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie de l'Ontario couvre les pertes financières si les marchands titulaires d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement envers les vendeurs de bovins de boucherie de l'Ontario. Les vendeurs de bovins de boucherie peuvent présenter une réclamation à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail afin de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp appuie le MAAARO dans la délivrance de permis aux marchands titulaires d'un permis et collecte les prélèvements. Le MAAARO gère les politiques relatives au programme, les décisions relatives à la délivrance de permis, les enquêtes ainsi que la mise en œuvre du programme. La Commission de protection financière des éleveurs de bétail gère le fonds d'indemnisation et détermine si une réclamation fera l'objet d'un paiement. Les coûts de délivrance de permis et d'administration du programme sont financés par la province, par les vendeurs de bovins de boucherie au moyen de leurs prélèvements et par les marchands titulaires d'un permis au moyen de leurs droits de permis.

L'exécution de ce programme a commencé avec la transition des activités de Beef Inc. à Agricorp en janvier 2019. Au cours de l'exercice 2018-2019, il y avait 160 marchands détenteurs d'un permis en Ontario.

Programme de promotion et d'amélioration des vignobles

Le Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV) fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisin de cuve. Les paiements sont basés sur les dépenses liées à l'amélioration des vignobles. Le PPAV est financé par le gouvernement de l'Ontario et est échelonné sur cinq ans, de 2015-2016 à 2019-2020.

Au cours de l'exercice 2018-19, soit la quatrième année de programme, Agricorp a validé 59 projets d'amélioration et a versé 1,1 million de dollars en paiements de programme.

Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA

Le Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA offre aux établissements vinicoles de l'Ontario un soutien financier en vue d'améliorer leur compétitivité, de stimuler l'innovation et de faire la promotion des vins VQA de l'Ontario. Les paiements sont basés sur les ventes de vin de table de la VQA. Le programme d'aide à la promotion des vins de la VQA est financé par le gouvernement de l'Ontario et est en vigueur durant cinq années financières, de 2015-16 à 2019-20.

Durant l'exercice 2018-19, Agricorp a versé 7,5 millions de dollars en paiements de programme à 97 établissements vinicoles en Ontario.

Programme pour les petites cidreries

Le Programme pour les petites cidreries fournit un soutien financier aux cidreries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de cidre alcoolisé. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario et est en vigueur durant trois années financières (2017-18, 2018-19 et 2019-20).

Durant l'exercice 2018-19, Agricorp a versé près de 1,8 million de dollars en paiements de programme à 42 cidreries.

Programme pour les petites distilleries

Le Programme pour les petites distilleries fournit un soutien financier aux distilleries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de spiritueux. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario et est en vigueur durant trois années financières (2017-18, 2018-19 et 2019-20).

Durant l'exercice 2018-19, Agricorp a versé plus de 0,8 million de dollars en paiements de programme à 24 distilleries.

Services à l'industrie

Agricorp tire profit de son personnel, de ses systèmes, de ses données et de son infrastructure pour offrir un certain nombre de services au secteur agricole et aux groupements de producteurs spécialisés de l'Ontario en vue d'appuyer et de favoriser une industrie agroalimentaire novatrice, concurrentielle et durable.

Service de gestion des données

En partenariat avec la Grape Growers of Ontario, l'Ontario Apple Growers et l'Ontario Tender Fruit Growers, Agricorp offre un service de gestion des données (SGD) sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour cartographier et mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers. Le SGD recueille de l'information agronomique au sujet du raisin, des pommes et des fruits tendres, y compris l'inventaire des plants, les espèces, l'âge, le rendement et la qualité. Agricorp utilise cette information pour appuyer la prestation de programmes au secteur fruiticole. Le secteur fruiticole tire profit de cette information afin de mettre en œuvre leurs propres initiatives, y compris la recherche, la commercialisation, l'innocuité des aliments et la gestion de la production.

Le système a des données sur 40 200 acres de raisins et de fruits de verger. De ces acres, 5 p. 100 sont mis à jour chaque année à mesure que les vergers et les vignobles sont replantés.

Services financiers, services de secrétariat et autres services

Agricorp offre une gamme de services et d'activités de soutien au Farmer's Risk Management Premium Fund, à la Commission de protection financière des producteurs de céréales, à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail et à l'organisme Dairy Farmers of Ontario.

Farmer's Risk Management Premium Fund

Nous fournissons des services de gestion des paiements, de communication et de déclaration au Farmer's Risk Management Premium Fund. Les producteurs qui participent au PGR : céréales et oléagineux et au PGR pour le bétail paient des primes qui sont déposées dans ce fonds géré par l'industrie. Le fonds fournit un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques aux producteurs durant les années où ils en ont le plus besoin. Les groupements de producteurs spécialisés suivants gèrent le fonds et déterminent à quel moment des paiements seront effectués : Grain Farmers of Ontario, Beef Farmers of Ontario, Ontario Pork, Ontario Sheep Marketing Agency et Veal Farmers of Ontario.

Au cours de l'exercice 2018-19, Agricorp a traité 6 555 paiements aux producteurs, totalisant 24,6 millions de dollars, provenant du Farmer's Risk Management Premium Fund.

Commission de protection financière des producteurs de céréales

Nous fournissons des services financiers et des services de secrétariat à la Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC), un organisme fiduciaire chargé d'administrer quatre fonds établis dans le cadre de la [Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles](#). La Commission a pour mandat de gérer les fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure la gestion des droits obligatoires incluant leurs déclaration, investissement et vérification annuelle. Afin d'appuyer le CPFPC relativement à l'administration des fonds, nous coordonnons et soutenons les réunions de la Commission, participons à la nomination des membres du conseil d'administration, développons les processus, les politiques et envoyons les documents et coordonnons la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Commission de protection financière des éleveurs de bétail

Nous fournissons des services de gouvernance, de secrétariat et des services financiers à la Commission de la protection financière des éleveurs de bétail, un organisme fiduciaire qui gère le fonds d'indemnisation des vendeurs de bétail. Le mandat de la Commission consiste à administrer le fonds, à statuer sur les réclamations et à accorder ou refuser des paiements. Les membres de la Commission sont nommés par le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Agricorp appuie la Commission en percevant les prélèvements sur les ventes de bovins de boucherie, en administrant le fonds, et en déterminant si les demandeurs sont admissibles à un paiement.

Dairy Farmers of Ontario

En vertu d'un contrat conclu avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario, Agricorp aide à protéger les intérêts financiers des producteurs de lait en analysant les états financiers trimestriels et annuels de 55 transformateurs de produits laitiers qui possèdent 72 usines de transformation en Ontario. Les transformateurs laitiers achètent chaque année 2,2 milliards de dollars de lait des producteurs de l'Ontario.

Services de vérification et de cartographie

Agricorp offre une gamme variée de services de cartographie, de mesurage et de vérification aux groupements de producteurs spécialisés, à l'industrie et aux organismes à but non lucratif afin d'appuyer les initiatives visant l'agriculture et la conservation.

Nous offrons des services de cartographie et de vérification à ALUS Canada pour appuyer le programme Ontario Alternative Land Use Services, qui dédommage les producteurs lorsqu'ils cessent d'exploiter à des fins agricoles des terres dites écosensibles. Au cours de l'exercice 2018-19, nous avons approuvé 168 projets de producteurs.

Nous fournissons également des services de mesurage, de cartographie et fournissons de l'information relative à la superficie pour divers produits agricoles, comme le ginseng, afin d'appuyer la recherche agricole, la compréhension et l'innovation. En 2018, nous avons étendu nos services de vérification à l'association Berry Growers of Ontario (BGO). En vertu de cette entente, nous vérifierons environ 3 000 acres de fraises, de bleuets et de framboises pour environ 200 producteurs sur une période de trois ans. Durant l'exercice 2018-19, la première année de l'entente, nous avons vérifié 300 acres pour 20 producteurs. Cette information sera utilisée par la BGO pour recueillir des droits, obtenir des renseignements sur les marchés afin d'élaborer des plans stratégiques de mise en marché et de cerner les possibilités de recherche et de développement.

Rapport de gestion

La campagne agricole 2018 a été une montagne russe de conditions météorologiques – d'un printemps frais et humide qui a retardé l'ensemencement, à un été chaud et sec, suivi d'un automne humide qui a affecté la récolte. Les conditions météorologiques variaient également d'un bout à l'autre de la province, avec des zones de temps chaud et sec dans certaines régions, et des zones de temps chaud et humide dans d'autres. La variabilité des conditions météorologiques a donné lieu à une vaste gamme de conditions de culture, ce qui a fait ressortir l'importance des programmes de gestion des risques.

L'événement le plus marquant de cette année a été les concentrations sans précédent de désoxynivalénol (DON) dans le maïs, ce qui a entraîné des défis uniques pour les producteurs, le MAAARO, Agricorp et l'industrie céréalière dans son ensemble, car les producteurs ont eu à relever le défi supplémentaire de trouver des marchés pour leur maïs qui contenait des mycotoxines à des degrés divers.

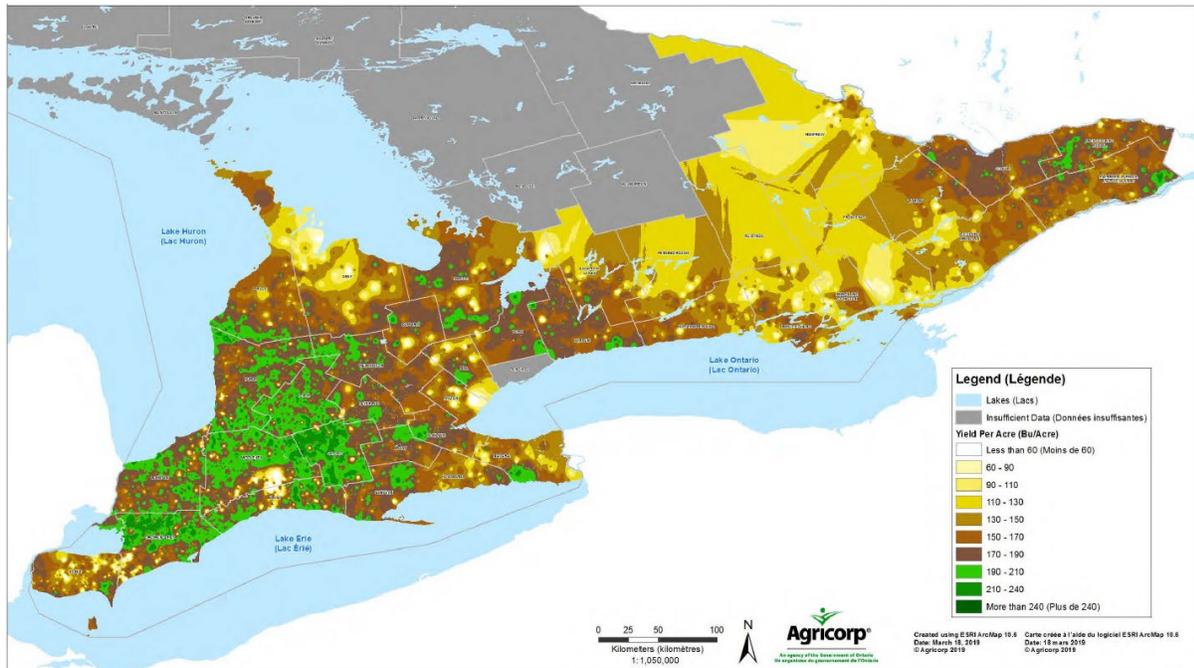
À Agricorp, nous nous sommes appuyés sur nos connaissances de l'industrie, sur un service à la clientèle solide, sur la collaboration avec l'industrie et le MAAARO, et sur des communications efficaces pour tenir les producteurs et les autres intervenants continuellement au courant de la situation relative au DON et des options de couverture de programme. Répondre à des situations comme celle-ci et aider les clients lorsqu'ils ont le plus besoin de nous, voilà ce que nous faisons et ce que nous planifions année après année.

La récolte 2018 en un coup d'œil

Cette année, la province a connu des périodes prolongées de temps sec et de temps humide tout au long des périodes d'ensemencement, de croissance et de récolte. Dans l'ensemble de la province, les précipitations moyennes ont été plus élevées que d'habitude à l'automne, ce qui a retardé considérablement les récoltes dans certaines régions. Par exemple :

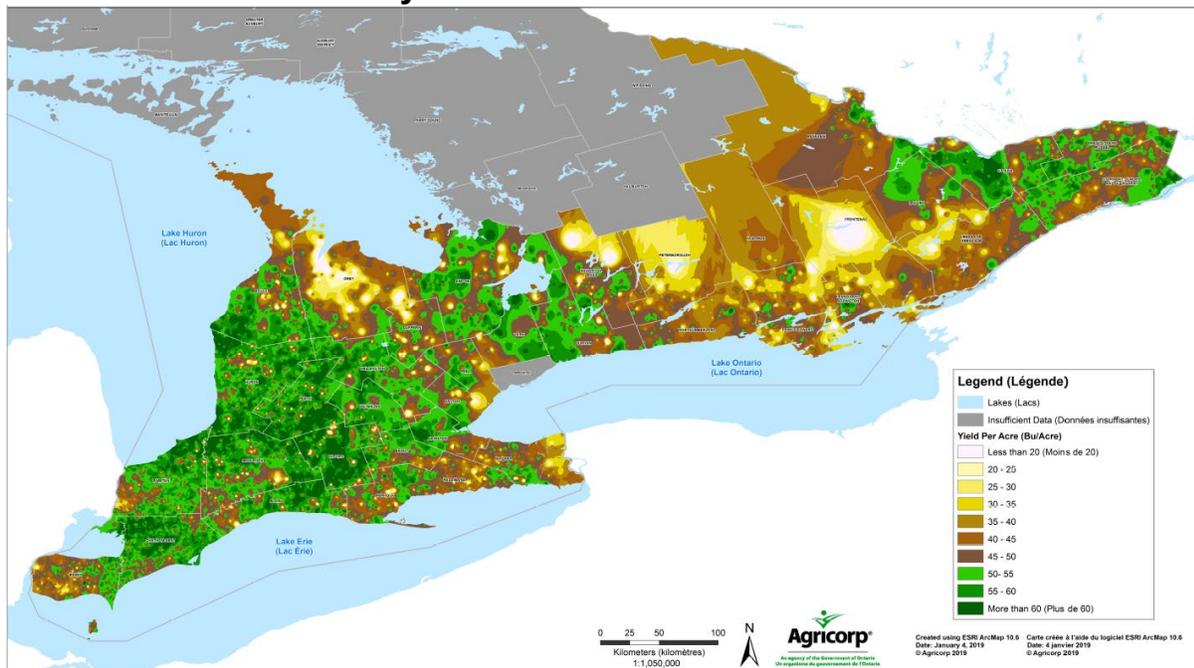
- Les chutes de pluie en octobre représentaient entre 85 et 150 p. 100 de la moyenne provinciale.
Les chutes de pluie en novembre représentaient entre 115 et 150 p. 100 de la moyenne provinciale, et étaient supérieures à la moyenne dans les comtés d'Essex, Chatham-Kent et South Lambton, où elles représentaient entre 150 et 200 p. 100. Malgré les conditions météorologiques difficiles, les rendements globaux ont été de moyens à élevés pour les trois principales cultures de l'Ontario : le maïs, le soya et le blé d'hiver. Le soya a enregistré des rendements records en Ontario, à près de 17 p. 100 au-dessus de la moyenne sur dix ans pour l'Assurance-production. Le temps sec de juin et de juillet dans la plupart des régions, suivi de la pluie en août, a contribué à ces rendements records.

Rendements 2018 du maïs



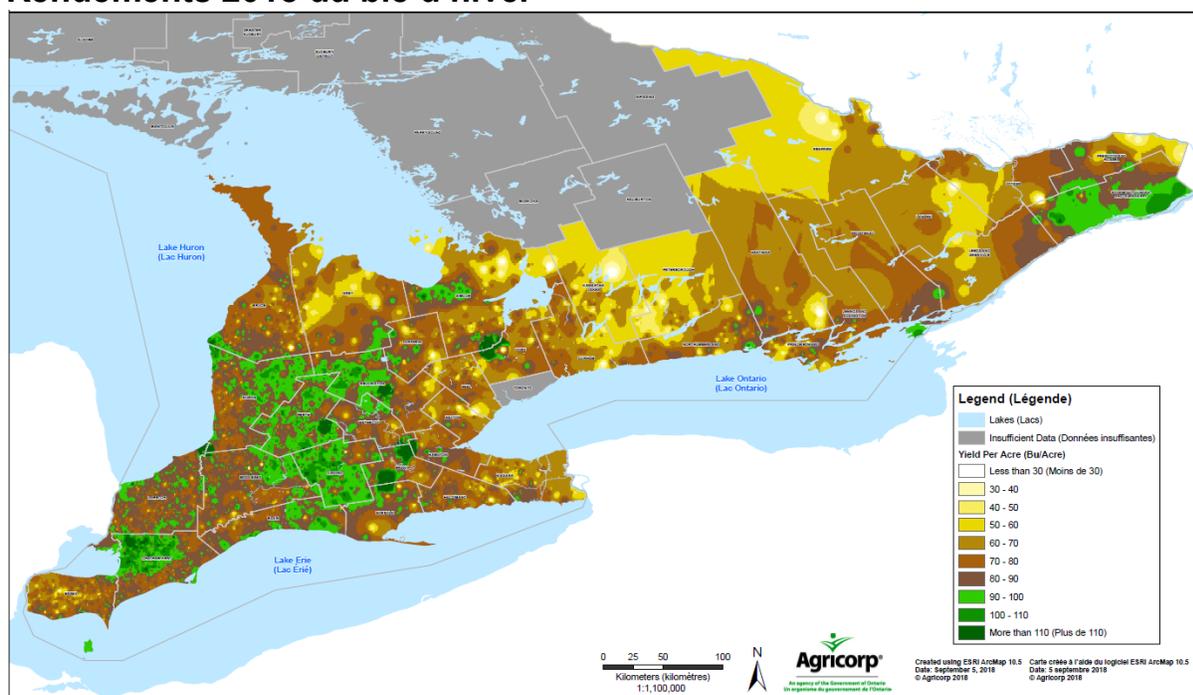
Les rendements du maïs en 2018 étaient en moyenne de 183 boisseaux à l'acre, soit 7 p. 100 de plus que la moyenne sur dix ans de 170 boisseaux à l'acre (d'après 95 p. 100 des clients qui ont déclaré des rendements en date du 18 mars 2019).

Rendements 2018 du soya



Les rendements du soya en 2018 ont atteint une moyenne de 53 boisseaux à l'acre, soit près de 18 p. 100 de plus que la moyenne sur 10 ans de 45 boisseaux à l'acre.

Rendements 2018 du blé d'hiver



Les rendements du blé d'hiver en 2018 se situaient entre 60 et 85 boisseaux à l'acre, ce qui correspond à la moyenne historique de 75 boisseaux à l'acre.

Planification solide des activités

Une agriculture forte exige une solide planification des activités pour s'assurer que nous sommes prêts à offrir aux clients le service et le soutien dont ils ont besoin pour faire croître leur exploitation agricole.

Nous établissons au départ un plan d'activités solide appuyé par une production de rapports opportune et transparente. Le conseil d'administration et la haute direction élaborent le plan en collaboration avec nos partenaires gouvernementaux, et nous le publions sur notre site Web afin de garantir une transparence totale. Notre processus de planification trouve sa source dans notre compréhension de l'industrie agricole actuelle, dans une évaluation détaillée des risques, ainsi que dans les attentes des gouvernements et les besoins de nos clients.

Le plan d'activités définit notre orientation stratégique et nos priorités sur une période de trois ans. Il comprend des mesures de rendement précises de nos activités quotidiennes qui s'alignent sur des normes de rendement établies à l'échelon national. Ce plan est actualisé sur une base annuelle et est soumis pour approbation au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales avant d'être publié sur notre site Web. Nous rendons compte de nos progrès au MAAARO et aux intervenants de l'industrie tout au long de l'exercice. Le conseil d'administration soumet également un rapport annuel au ministre. Une fois que le ministre a approuvé le rapport, il est déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario et publié sur agricorp.com. Une planification et une production de rapports opportunes et transparentes garantissent que tous les intervenants sont bien informés en ce qui concerne le respect de nos engagements.

Dans le cadre de notre plan d'activités, nous devons fonctionner à l'intérieur d'un budget fixe, basé sur le financement des gouvernements provincial et fédéral. La planification des activités est fondée sur une planification et une gestion financières minutieuses.

Analyse financière pour 2018-19

Le tableau suivant montre nos dépenses administratives par programme ainsi que l'écart entre notre budget et les dépenses réelles. Les coûts budgétaires et les coûts réels sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Comme l'indique le tableau, nos dépenses administratives globales ont été inférieures de 1,6 million de dollars par rapport au budget. Nos dépenses réelles pour la prestation du programme Agri-stabilité étaient inférieures aux dépenses inscrites au budget, car la participation, le volume des demandes de paiement et la valeur des montants des paiements étaient plus faibles. Les dépenses administratives relatives à l'Assurance-production ont dépassé le budget et comprenaient le coût des efforts supplémentaires en réponse à l'enjeu des concentrations élevées de DON dans le maïs.

Dépenses réelles par rapport aux dépenses budgétaires – tableau des écarts			
(en milliers de dollars)			
Dépenses administratives par programme	Réelles	Budgétaires	Variance en dessous (au-dessus)
Agri-stabilité	10 131	12 330	2 199
Assurance-production	21 445	20 479	(966)
Programme de gestion des risques	5 158	5 500	342
Autres programmes et services récurrents	3 075	3 118	43
Autres programmes non récurrents	365	351	(14)
Total des dépenses	\$40 174	\$41 778	\$1 604
Financement des dépenses administratives			
Financement de base – fédéral	18 946	19 685	739
Financement de base – Ontario	13 183	13 828	645
Ontario – Programme de gestion des risques	5 158	5 500	342
Ontario – Autres programmes et services récurrents*	1 677	1 609	(68)
Ontario – Autres programmes non récurrents	365	351	(14)
Revenu provenant d'autres droits	845	805	(40)
Total du financement	\$40 174	\$41 778	\$1 604
Excédent (déficit) du financement	0	0	0
Investissements stratégiques			
Modernisation de l'Assurance-production	4 708	4 613	(95)

* Nouveaux programmes ajoutés durant l'exercice financier.

Plan d'activités 2018-21

Le plan d'activités 2018-21 d'Agricorp met l'accent sur trois objectifs précis :

- Agricorp est une organisation efficace et efficiente
- Il est facile de faire affaire avec Agricorp
- Agricorp est prêt à exécuter

Agricorp a réalisé des progrès constants en ce qui a trait à ces trois objectifs et a réalisé les initiatives prévues dans le plan d'activités :

- Travail continu pour configurer et intégrer les processus opérationnels et un système de TI afin de moderniser la prestation du programme Assurance-production
- Mettre en œuvre les modifications apportées à Agri-stabilité dans le cadre du *Partenariat canadien pour l'agriculture*
- Mettre en œuvre les recommandations de la vérificatrice générale de l'Ontario concernant la vérification de l'optimisation des ressources des programmes de soutien agricole
- Exécuter le Programme de soutien visant les produits horticoles comestibles et le Registre provincial des exploitations
- Commencer à exécuter le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles et le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie
- Mettre en œuvre les processus simplifiés pour la rémunération, les avantages sociaux et la gestion du rendement
- Mettre en œuvre des processus opérationnels et les systèmes informatiques pour la gestion de l'information relative aux ressources humaines

Les initiatives suivantes ont été reportées en raison d'un certain nombre de facteurs qui nous ont obligés à réaffecter des ressources à d'autres priorités en fonction du financement disponible. Ces priorités comprenaient des enjeux émergents et des travaux imprévus, comme la situation du maïs touché par le DON et la prestation du Programme de protection financière des éleveurs de bovins de boucherie.

- Mises à jour à la conception du site Web agricorp.com
- Plan pour accroître l'utilisation du dépôt direct pour les paiements de programme aux clients
- Examen intégral du Programme d'inscription des entreprises agricoles
- Améliorations à la structure et aux politiques en matière de gestion des dossiers

De plus, nous devons établir des priorités et limiter certaines améliorations demandées par les groupements de producteurs spécialisés. Ces initiatives, bien qu'elles ne soient pas immédiatement essentielles, nous aideront à continuer de réaliser des économies, d'améliorer les produits et les services et de répondre rapidement aux besoins urgents des gouvernements et de l'industrie. Les pages suivantes montrent nos progrès par rapport à nos trois objectifs stratégiques.

Être une organisation efficace et efficiente

Agricorp est fier de sa capacité de travailler de façon efficiente et efficace. L'amélioration continue a toujours été une pierre angulaire pour nous. Nous trouvons régulièrement des façons d'améliorer et de simplifier nos processus et de réduire les coûts. Répondre aux besoins des clients avec un service rapide et de qualité, en leur offrant des renseignements utiles et des paiements de programme versés en temps opportun, est l'un de nos objectifs les plus importants.

Offrir un service de qualité en temps opportun

Notre principal objectif est d'offrir aux clients un service de qualité en temps opportun lorsqu'ils ont besoin de nous. Pour ce faire, nous devons être prêts à soutenir nos clients lorsqu'ils en ont le plus besoin. Chaque année, nous nous préparons à une saison de demandes d'indemnisation potentiellement élevée. En 2018, après que des retards d'ensemencement eurent touché certains producteurs, nous avons commencé à nous préparer à des demandes d'indemnisation éventuelles à la suite d'un été chaud et sec. Tout au long de l'été, alors que le temps chaud et humide a causé la croissance de champignons dans le maïs, nous avons rapidement changé de cap pour aider les producteurs de maïs touchés par le DON et par le temps pluvieux de l'automne qui a entraîné des retards de récolte.

Quel que soit le problème, nous pouvons ajuster nos priorités pour régler celui-ci, surveiller les tendances et élaborer des plans d'action qui nous permettent de réagir rapidement. Nous avons publié des renseignements à jour sur les cultures et des mises à jour régulières sur notre site Web; nous avons aussi répondu rapidement aux appels téléphoniques des producteurs et aux rapports de dommages. Nous avons travaillé de façon proactive avec le ministère et les groupes de l'industrie pour tenir tous les intervenants au courant de la situation relative au DON et pour nous assurer de répondre le plus rapidement possible aux besoins des producteurs.

Faits saillants

Durant l'exercice 2018-2019, nous avons atteint nos objectifs en matière de traitement des dossiers en planifiant et en réaffectant des ressources pour répondre au problème des concentrations exceptionnellement élevées de DON dans le maïs.

Nous avons maintenu des notes de classement élevées en ce qui a trait au service à la clientèle. Notre centre d'appels a répondu à 90 p. 100 des 92 000 appels reçus en 20 secondes ou moins.

78 p. 100 des clients ont indiqué que notre centre d'appels était supérieur à la moyenne ou exceptionnel.

81 p. 100 des clients ont indiqué que notre personnel sur le terrain était supérieur à la moyenne ou exceptionnel.

Répondre aux producteurs touchés par le DON

Le problème du DON en Ontario en 2018 était complexe et sans précédent. Le temps chaud et humide dans certaines régions a eu pour résultat des concentrations élevées de désoxyvalénol (DON) dans le maïs. La situation a été exacerbée par un automne humide qui a retardé la récolte. Le DON était un grave problème dans certaines des régions productrices de maïs les plus productives de la province, notamment Elgin, Middlesex, Chatham-Kent, Essex, Lambton, Huron, Oxford et Perth.

Les producteurs de maïs de l'Ontario et l'industrie dans son ensemble ont fait face à de l'incertitude, car le DON a laissé planer des questions sur la capacité de commercialisation de la culture. La gravité de la maladie était très variable, d'un champ à l'autre, d'un chargement à l'autre et souvent à l'intérieur de chargements acheminés vers le marché. Ce caractère variable a ajouté à la complexité liée à l'achat, à la vente et à la gestion de la récolte. La situation et les besoins d'information de nos clients et de l'industrie changeaient presque quotidiennement.

Pour ajouter à la complexité, le maïs a eu des rendements très élevés en 2018, soit environ 7 p. 100 de plus que la moyenne sur 10 ans. Puisque l'Assurance-production est un programme axé sur le rendement et que les rendements étaient élevés, de nombreux agriculteurs participant au programme ont connu des rendements élevés qui ont compensé leurs pertes de production, ce qui a réduit la probabilité d'une demande d'indemnisation.

En 2018, Agricorp a assuré 8 600 producteurs de maïs et 1,6 million d'acres de maïs, ce qui représentait 1,1 milliard de dollars en responsabilité couverte, soit environ le tiers de notre responsabilité couverte totale pour l'Assurance-production. Nous avons reçu plus de 3 100 rapports de dommages causés par le DON sur plus de 680 000 acres. À la fin, nous avons payé 51,2 millions de dollars pour les dommages causés par le DON, tant pour les indemnités de perte de production que pour les indemnités de récupération. Les paiements d'indemnisation à eux seuls ne commencent pas à décrire les efforts déployés pour soutenir les clients et les autres intervenants tout au long de la situation causée par le DON. Nous avons réagi rapidement et opportunément.

Faits saillants

Nous avons rapidement mobilisé nos ressources pour faire en sorte que les clients obtiennent le service dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin, et nous avons surveillé quotidiennement la situation.

Nous avons travaillé directement avec les producteurs pour comprendre leur situation et leur expliquer leurs options en matière de couverture, et avons répondu aux rapports de dommages dans un délai de deux jours.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'industrie et le gouvernement pour comprendre tout changement du marché et l'état de la culture, et pour déterminer la meilleure façon de tenir les clients informés.

Nous avons participé à des tables rondes avec le ministère et les intervenants de l'industrie, ainsi qu'à des réunions de délégués et à des réunions régionales de Grain Farmers of Ontario.

Pour tenir les clients et les intervenants au courant de l'évolution de la situation, nous avons publié dix articles sur notre site Web, entre octobre 2018 et janvier 2019, qui étaient liés à une bannière DON clairement visible sur la page d'accueil et nous avons publié une fiche de renseignements détaillée.

Nous avons informé nos clients de la façon dont l'Assurance-production et, en particulier, comment l'indemnité de récupération du maïs fonctionneraient pour leur exploitation agricole. Cette indemnité a permis aux clients d'accéder aux débouchés qui ont été créés plus tard dans la saison en compensant les coûts supplémentaires de séchage, d'analyse, d'entreposage et de transport du maïs.

Nous avons collaboré avec le gouvernement provincial et l'industrie sur la façon d'améliorer l'indemnité de récupération du maïs pour 2019 afin de mieux refléter les coûts supplémentaires associés à la récolte, à la manutention et à la commercialisation du maïs touché par le DON. L'indemnité améliorée offre une couverture à approche progressive pour différentes concentrations de DON, et elle a été étendue pour inclure le maïs biologique.

Nous avons reçu des commentaires positifs du Ministère et des agriculteurs qui ont apprécié notre approche de collaboration avec les intervenants de l'industrie, notre engagement à travailler directement avec les clients et les efforts que nous avons déployés pour fournir régulièrement des renseignements en temps opportun. À la fin du présent exercice, certains clients avaient encore du maïs à récolter et du maïs ayant des concentrations élevées de DON à commercialiser. Comme ces clients peuvent être admissibles à une indemnité, certaines demandes d'indemnisations demeurent en suspens alors que nous continuons de guider les clients en ce qui a trait leurs options et tout au long du processus de demande d'indemnisation.

Modernisation de l'exécution des programmes

Nous cherchons continuellement à apporter des améliorations opérationnelles en simplifiant ou en automatisant nos processus, en réduisant la paperasse et en améliorant nos systèmes. Durant l'exercice 2018-19, nous avons poursuivi le travail d'élaboration des processus et de développement des systèmes qui nous permettra de moderniser la prestation de l'Assurance-production. Le nouveau système, qui devrait entrer en production en 2020, nous permettra d'accroître les fonctionnalités d'automatisation et avoir des capacités opérationnelles améliorées, ce qui réduira le nombre d'envois postaux aux clients grâce à une réduction du nombre de pages à imprimer et à un plus grand nombre de transactions électroniques. En même temps, nous simplifions le *Contrat d'assurance* et d'autres documents relatifs à l'Assurance-production pour les rendre plus cohérents et plus faciles à comprendre.

Faits saillants

Nous réduirons le nombre de modèles d'avis de renouvellement de 14 à 3, ce qui signifie qu'il y aura moins de versions à tenir à jour. Les clients recevront seulement les documents qui s'appliquent à eux, ce qui réduira le nombre de pages et rendra les communications avec les clients plus pertinentes.

Un plus grand nombre de formulaires d'Assurance-production seront disponibles en ligne, ce qui réduira les coûts d'impression et d'envoi.

Optimisation des ressources

Agricorp fait constamment preuve de gestion financière prudente et assure l'exécution efficace des programmes à l'intérieur d'enveloppes de financement fixes. Le fait de trouver des gains d'efficience dans nos activités quotidiennes est une façon efficace d'optimiser nos ressources et de faire économiser du temps aux employés pour le travail important qui consiste à soutenir les producteurs. Nous avons mis en œuvre des stratégies pour respecter le budget, y compris des processus simplifiés, une meilleure utilisation de la technologie et d'autres mesures de réduction des coûts.

Durant l'exercice 2018-19, nous avons géré les postes vacants avec soin, en embauchant du personnel seulement lorsqu'il y avait un besoin urgent et vérifiable, comme l'exécution d'un nouveau programme ou l'ajout des ressources techniques nécessaires. Nous avons également géré étroitement nos dépenses, conformément à l'orientation du gouvernement concernant les restrictions budgétaires. En optimisant les ressources et en réalisant des économies, nous avons été en mesure d'atteindre nos niveaux de service à la clientèle et nos objectifs de traitement des dossiers.

Assurer la santé et le bien-être de nos employés rapporte des dividendes sur le plan de la satisfaction des employés et de la productivité. Au cours de l'exercice 2018-2019, nous avons mis à jour nos politiques en matière de ressources humaines afin de nous conformer aux modifications législatives apportées à la [Loi sur les normes d'emploi](#). Nous avons également amélioré nos processus de gestion du rendement afin d'être plus efficaces et tournés vers l'avenir, en veillant à ce que les employés se développent et fonctionnent à leur niveau d'efficacité maximal.

De plus, nous évaluons et améliorons régulièrement nos mesures de sécurité des TI pour veiller à ce que nos systèmes et nos données soient sûrs, sécuritaires et opérationnels, et qu'ils fonctionnent sans interruption. Tous les employés suivent une formation annuelle sur la sécurité des TI afin de protéger nos systèmes, notre équipement et les renseignements de nos clients.

Faits saillants

Nous avons mis en œuvre un nouveau système d'information sur les ressources humaines pour assurer des fonctions plus efficaces de gestion du temps et de traitement de la paie.

Nous avons mis en place un nouveau logiciel d'impression de chèques qui nous permet d'imprimer des chèques ayant un format standardisé pour tous les programmes. Les clients ne reçoivent plus différents relevés de paiement, chèques et enveloppes pour différents programmes, ce qui nous permet d'éliminer les processus manuels, d'améliorer notre service à la clientèle et de réaliser des gains d'efficacité.

Nous avons introduit de nouveaux protocoles de mots de passe pour renforcer nos mesures de sécurité des TI.

Sur les 78 p. 100 d'employés qui ont répondu au sondage sur l'engagement des employés, 73 p. 100 ont répondu favorablement; des notes de classement élevées ont été obtenues relativement aux conditions de travail et aux ressources disponibles, à la gestion et aux communications.

Progrès dans la mise en œuvre des recommandations tirées de la vérification

Agricorp a terminé la majeure partie du travail visant à donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale de l'Ontario découlant de la vérification de l'optimisation des ressources des programmes de soutien agricole de 2017. Un grand nombre des recommandations découlant de la vérification étaient alignées sur les initiatives et les changements sur lesquels Agricorp travaillait déjà. Nous continuerons d'examiner nos processus et de mettre en œuvre toutes les recommandations de vérification en suspens, tout en mettant clairement l'accent sur l'amélioration continue.

Faits saillants

Pour ce qui est de l'exécution des programmes, nous avons amélioré nos procédures administratives en mettant davantage l'accent sur l'identification des demandes de participation à risque élevé et le traitement amélioré des demandes d'indemnisation basées sur le risque.

Nous avons amélioré nos rapports sur la gestion des risques au conseil d'administration, en veillant à ce que les rapports au Comité des finances et de la vérification comprennent des renseignements complets sur les enjeux, les tendances et les thèmes liés aux risques cernés dans le cadre du processus de vérification des programmes.

Nos rapports au Comité des finances et de la vérification comprennent maintenant la planification axée sur les risques entourant le renouvellement de la technologie pour faciliter la prise de décisions stratégiques et l'atténuation des risques pour l'organisation.

Il est facile de faire affaire avec Agricorp

En tant qu'organisation axée sur la clientèle, il est important pour Agricorp que nous facilitions la tâche des producteurs qui veulent faire affaire avec nous. Cela signifie offrir un choix de canaux de service, de services en ligne et d'autres options pratiques. Les clients peuvent communiquer avec nous par téléphone, par courriel ou en personne lors de réunions, d'expositions agricoles et sur place, à leur exploitation agricole. Nous mettons également l'accent sur les communications efficaces et la sensibilisation des clients pour veiller à ce que les clients comprennent comment les programmes fonctionnent et quelles sont les meilleures options pour leurs activités.

Options de service commodes

En 2018, nous avons continué de promouvoir les avantages des services en ligne, du dépôt direct des paiements de programme et des notifications par courrier électronique. L'utilisation du dépôt direct a augmenté au cours des trois dernières années, passant de 23 p. 100 des paiements effectués annuellement par dépôt direct à 33 p. 100. Cela signifie que les clients reçoivent leurs paiements de programme jusqu'à sept jours plus rapidement.

Les clients continuent de profiter de nos services en ligne sécurisés pour soumettre des formulaires d'Agri-stabilité, des rapports sur les ventes de bétail et des rapports sur les superficies ensemencées, au moment qui leur convient. Nous faisons en sorte qu'il soit facile pour les clients de payer leurs primes et leurs droits de participation aux programmes par l'entremise de leur institution financière, en ligne, par téléphone ou à leur succursale.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2018-2019, 71 p. 100 des producteurs ont soumis les formulaires de fin d'exercice du programme Agri-stabilité en ligne.

48 p. 100 des producteurs ont soumis des rapports des ventes du bétail en ligne.

26 p. 100 des producteurs ont déclaré leurs superficies en ligne, une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

55 p. 100 de la totalité des primes et des droits de participation ont été payés par l'entremise d'une institution financière.

Sensibilisation efficace des clients

Atteindre les clients par divers moyens de communication a toujours été un pilier pour Agricorp. La situation sans précédent du DON qui a touché la récolte de maïs de 2018 a mis en évidence l'importance d'une sensibilisation efficace des clients pour les tenir au courant de l'évolution de la situation, de la façon dont leur couverture du programme fonctionne et de la manière dont nous pourrions les aider.

De plus en plus, les clients utilisent notre site Web pour trouver les renseignements les plus récents et les mises à jour sur les programmes. Nous avons publié plusieurs articles en ligne pour tenir les clients au courant de la campagne agricole, des conditions de croissance, de la situation du DON et des options de couverture des programmes tout au long de la saison de croissance 2018. L'augmentation constante de l'achalandage de notre site Web indique que les producteurs ont trouvé ces articles d'information utiles.

Nous avons publié des mises à jour d'information et des rappels de programme dans les médias agricoles et les médias axés sur les produits agricoles pour atteindre notre vaste clientèle. Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec les secteurs des fruits et légumes, du ginseng et avec les apiculteurs pour rédiger des articles pour leurs bulletins d'information, en montrant comment les programmes que nous offrons réagissent aux conditions météorologiques extrêmes, à la volatilité des marchés et à l'augmentation des coûts.

La sensibilisation aux programmes est une étape importante pour aider les producteurs à comprendre leurs choix et à prendre les bonnes décisions pour leur exploitation agricole. Nos activités de proximité visaient à faciliter la participation des clients aux programmes et à faciliter la compréhension de leur couverture. Notamment, le nombre d'annulations d'inscription au programme Agri-stabilité a été considérablement plus faible en 2018 comparativement aux années précédentes, tandis que le nombre de nouveaux clients a atteint son niveau le plus élevé en quatre ans. La réduction du nombre d'annulations pourrait être attribuée à un certain nombre de facteurs, y compris les changements apportés au programme dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, l'existence de communications claires qui montrent comment Agri-stabilité répond aux besoins et une stratégie de rétention proactive pour s'assurer que les clients comprennent la valeur du programme avant d'annuler leur participation.

Nos efforts de sensibilisation des clients ont été très efficaces en 2018-2019 pour aider les clients à comprendre comment les programmes peuvent les aider à gérer les risques liés à leur exploitation agricole.

Faits saillants

Nous avons actualisé la page d'accueil de notre site Web, ce qui permet aux nouveaux clients de trouver plus facilement de l'information sur les programmes que nous exécutons.

Nous avons publié 10 articles sous la bannière « Saison de croissance 2018 », avec des sujets couvrant les risques météorologiques et les options de programme, des conseils sur la déclaration des dommages, des cartes des précipitations et le rendement des cultures.

Nous avons publié 10 articles sous la bannière « Dernières mises à jour concernant le DON », avec des sujets couvrant le fonctionnement du programme, le processus de demande d'indemnisation, les échantillons et les tests de DON, et l'indemnité de récupération du maïs.

Nous avons publié sept articles sur Agri-stabilité, y compris de l'information sur les changements apportés au programme dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture et sur la façon dont Agri-stabilité répond aux besoins.

Nous avons participé à de nombreuses expositions agricoles, dont le Hastings Plowing Match, le Canada's Outdoor Farm Show, le London Farm Show et l'Ottawa Valley Farm Show.

Les producteurs ont pu rencontrer les représentants d'Agricorp en personne pour poser des questions et apprendre comment les programmes de gestion des risques de l'entreprise pourraient aider leur exploitation agricole. Nos stands comprenaient des outils interactifs grâce auxquels les producteurs pouvaient comparer les niveaux de précipitations et les rendements par comté et déterminer leur production garantie pour le maïs, le soya et le blé dans le cadre de l'Assurance-production.

Nous avons assisté à 149 réunions avec des intervenants de l'industrie pour nous aider à comprendre les besoins et les préoccupations de l'industrie et à y répondre. Cela comprenait 20 réunions de comités nationaux et conférences téléphoniques.

Prêt à exécuter

Agricorp reçoit régulièrement des demandes du gouvernement et de l'industrie pour offrir de nouveaux programmes et apporter des changements aux programmes existants. À mesure que l'agriculture évolue, les programmes doivent également être actualisés pour suivre le rythme des besoins changeants de l'industrie. Agricorp travaille fort pour s'assurer que, lorsque les besoins changent, nous sommes prêts à offrir des programmes qui demeurent pertinents et qui répondent aux besoins des producteurs.

Durant l'exercice 2018-19, nous avons offert deux programmes supplémentaires et mis à jour plusieurs programmes existants afin de répondre aux demandes de l'industrie et du gouvernement.

Exécution du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles

En février 2019, Agricorp est devenu l'administrateur du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles, aussi appelé « Programme d'imposition agricole ». Les propriétaires fonciers communiquent maintenant avec Agricorp plutôt qu'avec le MAAARO pour savoir s'ils sont admissibles au programme et pour s'y inscrire. Ce changement facilite la tâche des propriétaires fonciers qui font déjà affaire avec Agricorp pour le Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA). Le PIEA est une exigence pour pouvoir participer au Programme d'imposition agricole.

Agricorp et le MAAARO ont travaillé en étroite collaboration pour assurer une transition sans heurts pour les clients. Nous avons mis à profit notre infrastructure, notre expertise en matière d'exécution des programmes et notre solide service à la clientèle pour offrir une expérience client positive.

Faits saillants

Nous avons élaboré du contenu Web, des formulaires conviviaux et une fiche de caractéristiques détaillée pour expliquer clairement le fonctionnement du programme et les différents rôles que jouent Agricorp, la SEFM et les municipalités dans l'administration du Programme d'imposition agricole.

Exécution du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie de l'Ontario

En janvier 2019, Agricorp a commencé à exécuter le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie. Agricorp a été recommandé comme nouvel agent de prestation lorsque l'ancien fournisseur de services a décidé de cesser ses activités à la fin de 2018. Agricorp est bien placé pour exécuter ce programme en raison de ses connaissances de l'industrie, de son expertise en matière de prestation de programmes et de la qualité de son service à la clientèle. Nous avons également de l'expérience dans l'exécution d'un programme semblable, le Programme de protection financière des producteurs de céréales.

La transition de ce programme vers Agricorp se fera par étapes sur une période de deux à trois ans. Pour la première année, Agricorp appuie le ministère dans la délivrance de permis aux marchands. Le MAAARO continuera de gérer les politiques relatives au programme, les décisions concernant la délivrance de permis, les enquêtes et la mise en œuvre du programme. Nous appuyons également la Commission de protection financière des éleveurs de bétail dans son rôle de perception des prélèvements, de gestion du fonds et de détermination de l'admissibilité des demandeurs au paiement.

Faits saillants

Agricorp a collaboré avec le MAAARO, l'ancien fournisseur de services et la Commission de protection financière des éleveurs de bétail pour assurer une transition en douceur pour les intervenants, y compris les vendeurs de bovins et les marchands titulaires d'un permis.

Nous étions prêts à assurer la prestation quelques semaines après avoir été choisis comme nouveau fournisseur de services.

Rendements distincts pour les variétés de prunes japonaises et européennes

Nous avons collaboré avec l'Ontario Tender Fruit Growers pour évaluer séparément les rendements des prunes japonaises et européennes à partir de 2019. Cela signifie que les producteurs dont les rendements pour un type de prune sont faibles peuvent tout de même recevoir une compensation pour cette perte, plutôt que de voir la perte compensée par les rendements plus élevés d'un autre type de prune. Ce changement reflète les différences agronomiques entre les variétés de prunes japonaises et européennes et indemnise plus équitablement les producteurs pour une perte.

Faits saillants

Nous avons collaboré avec les gouvernements provincial et fédéral pour obtenir les approbations nécessaires afin d'améliorer le régime d'assurance pour les prunes.

Apporter des changements à Agri-stabilité dans le cadre du *Partenariat canadien pour l'agriculture*

Lorsque le *Partenariat canadien pour l'agriculture* a remplacé l'accord-cadre *Cultivons l'avenir 2* en 2018, des changements ont été apportés au programme Agri-stabilité. Le changement le plus notable consiste à offrir un niveau de soutien plus équitable en atténuant l'impact des faibles dépenses. Cela signifie que les producteurs sont désormais assurés d'une marge de référence d'au moins 70 p. 100 de leur revenu net moyen – même si leurs dépenses sont faibles – ce qui accroît la possibilité d'obtenir un paiement pour les producteurs qui ont besoin d'une aide financière.

De plus, il est maintenant plus facile pour les nouveaux participants et les producteurs qui veulent participer de nouveau de s'inscrire au programme Agri-stabilité. Afin de réduire au minimum l'information initiale requise, le droit de participation au programme sera calculé en fonction des données de référence de l'industrie, plutôt que des données financières des producteurs. Les producteurs n'ont qu'à soumettre leur capacité de production actuelle pour s'inscrire à Agri-stabilité, ce qui réduit considérablement leur fardeau administratif.

Faits saillants

Agricorp a apporté les changements nécessaires en ce qui a trait au traitement des dossiers Agri-stabilité et les a communiqués aux clients et aux agents au moyen de lettres aux clients, de fiches de renseignements, de publicité dans les médias agricoles et d'articles en ligne sur agricorp.com.

Nous avons également modifié l'image de marque de tous les documents destinés aux clients pour refléter le passage de *Cultivons l'avenir 2* au *Partenariat canadien pour l'agriculture*.

Ce que nos clients pensent

Selon notre plus récent sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle qui a été mené en février 2019, le niveau de satisfaction général à l'égard d'Agricorp demeure élevé. Lorsqu'on leur a demandé de comparer Agricorp aux autres compagnies avec lesquelles ils font affaire, 92 p. 100 d'entre eux ont répondu que nous nous acquittons de nos activités aussi bien, ou encore mieux. En ce qui concerne le service à la clientèle, 78 p. 100 des répondants ont indiqué que notre centre d'appels était supérieur à la moyenne ou exceptionnel; 81 p. 100 ont jugé que le rendement de notre personnel sur le terrain était supérieur à la moyenne ou exceptionnel. Les points forts des employés de notre centre d'appels étaient leur amabilité, leur aide et leur compétence. Les points forts de nos employés sur le terrain étaient leur amabilité, leur connaissance de l'agriculture et des programmes, et leur capacité de communiquer clairement.

Nous avons également obtenu d'excellentes notes de classement pour la qualité de nos communications qui ont trait aux programmes. Une proportion impressionnante de 99 p. 100 des clients de l'Assurance-production a trouvé nos renseignements de programme faciles à comprendre et informatifs. Pour le programme de gestion des risques, 93 p. 100 des clients ont trouvé nos renseignements faciles à comprendre et 96 p. 100 d'entre eux ont trouvé que ces renseignements étaient informatifs. Pour Agri-stabilité, que beaucoup considèrent comme un programme plus compliqué, 82 p. 100 des clients ont trouvé nos renseignements faciles à comprendre et 88 p. 100 les ont trouvés informatifs.

Ces résultats témoignent du calibre de nos employés et de notre orientation client.

Préparer l'avenir

Le rendement d'Agricorp a été solide, fiable et uniforme. Pour l'avenir, nous continuerons de mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité, tout en veillant à ce que les clients aient le soutien dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

Nous reconnaissons la valeur du secteur agricole et nous appuyons pleinement les Ontariennes et les Ontariens qui travaillent au sein de cette industrie. Notre engagement envers nos clients et envers un secteur agricole prospère signifie que nous travaillerons toujours fort pour aider à renforcer l'agriculture en Ontario.

Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2018-19

Objectif	Résultat
Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle et égale ou supérieure à la moyenne des trois dernières années de 93 %.	En ce qui concerne le sondage 2019 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement globale d'Agricorp était de 92 %, ce qui est égal à la moyenne triennale précédente.
Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2017 d'ici le 15 décembre 2018.	Agricorp a traité 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2017 au plus tard le 14 décembre 2018.
Traiter 90 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours suivant la réception de tous les renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 93 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours civils.
Traiter 95 % des paiements du Programme de gestion des risques (PGR) dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 99 % des paiements du PGR dans les 60 jours.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution de l'Assurance-production qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 92 %.	En ce qui concerne le sondage 2019 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution de l'Assurance-production était de 92 %, ce qui est égal à la moyenne triennale précédente.

Objectif	Résultat
<p>Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du programme Agri-stabilité qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 74 %.</p>	<p>En ce qui concerne le sondage 2019 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution du programme Agri-stabilité était de 71 %, ce qui est inférieur à la moyenne triennale précédente.</p> <p>Agricorp continuera de fournir des communications efficaces sur les programmes et un service à la clientèle de qualité tout en appuyant les gouvernements provincial et fédéral dans l'examen des programmes de gestion des risques de l'entreprise.</p> <p>Nous avons pris des mesures pour améliorer la compréhension qu'ont les clients du programme Agri-stabilité en produisant une nouvelle fiche de renseignements sur Agri-stabilité qui souligne les avantages du programme, les changements récents apportés au programme et des conseils pour aider les clients à remplir leurs formulaires.</p>
<p>Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du PGR qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 81 %.</p>	<p>En ce qui concerne le sondage 2019 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution du PGR était de 84 %, ce qui est supérieur à la moyenne triennale précédente.</p>
<p>Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, comme prévu, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.</p>	<p>Agricorp a déposé les attestations annuelles du président et du directeur général pour l'exercice 2018-19 le 5 mars 2019, à la demande du gouvernement de l'Ontario et dans le respect de la Directive concernant les organismes et les nominations.</p>
<p>Soumettre au ministre, au plus tard le 1^{er} mars 2019, un plan d'activités triennal, qui comprend un plan budgétaire et un plan de gestion des risques.</p>	<p>Le plan d'activités 2019-22 d'Agricorp devrait être soumis au ministre en juin 2019.</p> <p>La soumission du plan d'activités a été retardée jusqu'à ce que le financement administratif du programme 2019-2020 d'Agricorp provenant du gouvernement provincial soit connu. Agricorp continuera de collaborer avec le MAAARO pour permettre la soumission en temps opportun des plans d'activités futurs.</p>
<p>Fournir des rapports opérationnels et des rapports financiers éclairés et équilibrés au MAAARO sur une base trimestrielle.</p>	<p>Les rapports opérationnels et les rapports financiers ont été fournis au MAAARO sur une base mensuelle et trimestrielle.</p>

Objectif	Résultat
Remettre le rapport annuel au ministre dans les 90 jours suivant la réception des états financiers vérifiés de la vérificatrice générale.	Le rapport annuel 2017-18 d'Agricorp a été soumis au ministre le 23 juillet 2018, 34 jours suivant la réception des états financiers de la vérificatrice générale.
S'assurer qu'un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.	Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en œuvre et il a fait l'objet d'une surveillance.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Original signé par

Doug LaRose
Directeur général

Original signé par

Monika Sawa
Directrice des finances

Le 18 juin 2019



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Agricorp

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'AgriCorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'AgriCorp conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'AgriCorp à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si AgriCorp a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'AgriCorp.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Agricorp;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Agricorp à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 18 juin 2019

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

État de la situation financière

Au 31 mars 2019

(en milliers de dollars)	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'Assurance- production	2019	2018
Actifs à court terme				
Trésorerie	4 913 \$	33 127 \$	38 040 \$	36 731 \$
Placements à court terme (note 6)	-	395 834	395 834	884 049
Débiteurs (note 5)	5 280	8 142	13 422	12 365
Fonds administrés (note 3)	31 741	-	31 741	32 986
Charges payées d'avance	698	-	698	597
Total des actifs à court terme	42 632	437 103	479 735	966 728
Placements à long terme (note 6)	-	529 022	529 022	-
Actifs au titre des prestations constituées (note 12)	10 173	-	10 173	9 278
Immobilisations (note 7)	7 506	-	7 506	2 722
Total des actifs	60 311	966 125	1 026 436	978 728
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	4 648	1 427	6 075	5 374
Primes et revenus reportés (note 10)	3 216	21 946	25 162	20 805
Provision pour indemnités	-	10 000	10 000	4 600
Fonds administrés (note 3)	31 741	-	31 741	32 986
Total du passif à court terme	39 605	33 373	72 978	63 765
Primes et revenus reportés à long terme (note 10)	7 506	-	7 506	2 722
Total du passif	47 111	33 373	80 484	66 487
Solde des fonds				
Fonds non affectés	13 200	-	13 200	8 810
Fonds affectés	-	932 752	932 752	903 139
Total des soldes des fonds	13 200	932 752	945 952	911 949
Gains de réévaluation cumulés	-	-	-	292
Passif, soldes des fonds et gains de réévaluation cumulés	60 311 \$	966 125 \$	1 026 436 \$	978 728 \$
Engagements et éventualités (note 13)				

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvés au nom du conseil d'administration

Original signé par

Jason Verkaik
Président du conseil d'administration

Original signé par

Patricia Lorenz
Présidente, Comité des finances et de la vérification

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2019	2018
Revenus				
Financement – gouvernement provincial (note 9)	20 576 \$	30 676 \$	51 252 \$	51 965 \$
Financement – gouvernement fédéral (note 9)	22 841	46 002	68 843	66 759
Primes des producteurs	-	51 424	51 424	52 529
Services de consultation et autres services	938	-	938	910
Revenus de placements	103	22 869	22 972	16 671
Total des revenus	44 458	150 971	195 429	188 834
Charges				
Indemnités	-	116 692	116 692	108 031
Réassurance (note 11)	-	4 696	4 696	2 926
Administration (note 16)	39 672	-	39 672	40 806
Créances irrécouvrables	396	(30)	366	12
Total des charges	40 068	121 358	161 426	151 775
Excédent des revenus par rapport aux charges	4 390	29 613	34 003	37 059
Soldes des fonds au début de l'exercice	8 810	903 139	911 949	874 890
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	13 200 \$	932 752 \$	945 952 \$	911 949 \$
Opérations entre apparentés (note 14)				

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)	2019	2018
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	292 \$	2 808 \$
(Pertes) non réalisées sur les placements	-	(2 194)
(Gains) réalisés reclassés à l'état des résultats et des soldes des fonds	(292)	(322)
Variation nette au cours de l'exercice	(292)	(2 516)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	- \$	292 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2019	2018
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent des revenus par rapport aux charge	4 390 \$	29 613 \$	34 003 \$	37 059 \$
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds				
(Gains) réalisés sur les placements	-	(292)	(292)	(322)
Amortissement des immobilisations	505	-	505	520
Total	4 895	29 321	34 216	37 257
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	(1 521)	464	(1 057)	(4 279)
Charges payées d'avance	(101)	-	(101)	53
Actif au titre des prestations constituées	(895)	-	(895)	(1 002)
Créditeurs et charges à payer	(557)	1 258	701	(308)
Primes et revenus reportés	4 885	4 256	9 141	2 860
Provision pour indemnités	-	5 400	5 400	3 400
Total	1 811	11 378	13 189	724
Activités de placement				
(Achat) produit net de placements	481	(41 288)	(40 807)	(41 408)
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(5 289)	-	(5 289)	(2 604)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 898	(589)	1 309	(6 031)
Trésorerie au début de l'exercice	3 015	33 716	36 731	42 762
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 913 \$	33 127 \$	38 040 \$	36 731 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi AgriCorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, AgriCorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par AgriCorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec AgriCorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par AgriCorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autres

AgriCorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles, du Registre provincial des exploitations et du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3 et la note 4, sont administrés au nom du MAAARO conformément à leurs ententes de prestation de programmes respectives.

À titre de société d'État, AgriCorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'AgriCorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). AgriCorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

AgriCorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

AgriCorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres à l'Assurance-production.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec un amortissement semestriel pris au cours de l'année d'acquisition et de cession. Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations sont les suivantes :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les logiciels en cours de développement sont comptabilisés au coût, ce qui comprend les montants directement liés à l'acquisition, au développement, à la personnalisation et à l'installation, ainsi qu'à la main-d'œuvre directement attribuable à ces activités. Les logiciels en cours de développement ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Sauf indication contraire, l'information sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Agricorp est présentée sur une base consolidée.

Agricorp contribue aux régimes selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ceux-ci peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés que pour compléter la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme

revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'état de la situation financière.

Les revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés; les montants qui n'ont pas encore été reçus sont inclus dans la valeur comptable des placements.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à leur juste valeur. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les obligations. Les équivalents de trésorerie, les CPG et les dépôts à terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges

à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs de la province et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi pour fournir aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu. Le programme existe en vertu de plusieurs accords-cadres signés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, actuellement le *Partenariat canadien pour l'agriculture*, qui est entré en vigueur en avril 2018.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Depuis janvier 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence en matière d'admissibilité au PGR. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient à Agri-stabilité et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du programme Agri-stabilité.

d) Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV)

Le PPAV fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisins de cuve. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO. Le PPAV est financé entièrement par le gouvernement provincial.

e) Programme de soutien visant les produits horticoles comestibles (PSPHC)

Le PSPHC est un programme de soutien annoncé par le gouvernement provincial dans son exposé économique d'automne de 2017. Le programme appuie les producteurs de fruits et légumes et les autres producteurs horticoles de l'Ontario en les aidant à s'adapter à l'évolution des pressions financières auxquelles fait face le secteur et à s'adapter à un nouveau climat d'affaires pour les petites entreprises. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO en janvier 2018.

f) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (PAPV-VQA)

Le PAPV-VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

g) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO et du gouvernement fédéral, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAARO et le gouvernement fédéral en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques programmes :

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde				Autres	Paiements	Solde de clôture en 2019
	d'ouverture en 2019	Financement fédéral	Financement provincial				
Agri-stabilité	14 589 \$	16 110 \$	4 909 \$	(858) \$	(28 584) \$	6 166 \$	
PGR-CO	1 525	-	31 734	-	(33 213)	46	
PGR-BÉT	3 753	-	39 699	5 333	(35 184)	13 601	
PGR-PAGR	9 154	-	19 343	1 176	(21 495)	8 178	
PSAG	2 562	-	-	(50)	-	2 512	
PPAV	875	-	890	(1)	(1 071)	693	
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-	
PSPHC	-	-	29 945	1	(29 779)	167	
Autres programmes	528	-	2 592	(147)	(2 595)	378	
Total	32 986 \$	16 110 \$	136 612 \$	5 454 \$	(159 421) \$	31 741 \$	

(en milliers de dollars)	Solde				Autres	Paiements	Solde de clôture en 2018
	d'ouverture en 2018	Financement fédéral	Financement provincial				
Agri-stabilité	92 889 \$	40 910 \$	17 183 \$	(82 022) \$	(54 371) \$	14 589 \$	
PGR-CO	144	-	31 893	4	(30 516)	1 525	
PGR-BÉT	4 913	-	37 677	(170)	(38 667)	3 753	
PGR-PAGR	9 419	-	25 402	(3 010)	(22 657)	9 154	
PSAG	2 533	-	-	29	-	2 562	
PPAV	783	-	1 822	1	(1 731)	875	
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-	
Autres programmes	512	-	2 038	11	(2 033)	528	
Total	111 193 \$	40 910 \$	123 515 \$	(85 157) \$	(157 475) \$	32 986 \$	

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Programmes supplémentaires

Les frais d'administration (voir la note 16) comprennent les coûts associés à la prestation de plusieurs autres programmes conformément aux ententes individuelles de prestation de programmes. Ces programmes supplémentaires sont administrés au nom du MAAARO. Voici d'autres programmes :

Registre provincial des exploitations (RPE)

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises

agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO en février 2018.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (PIFBFA)

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. Agricorp assure la prestation du PIFBFA, effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences du PIFBFA à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM). La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences du programme. Les activités d'Agricorp liées à ce programme ont été transférées du MAAARO en janvier 2019.

5. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2019	2018
Financement – gouvernement fédéral	8 687 \$	8 948 \$
Financement – gouvernement provincial	2 022	2 100
Autres	2 725	1 464
	13 434	12 512
Moins : Provision pour créances douteuses	(12)	(147)
Total	13 422 \$	12 365 \$

6. Placements

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2019	2018
Court terme		
Province de l'Ontario	- \$	11 625 \$
Autres gouvernements provinciaux	-	37 888
Services publics provinciaux	-	22 012
Institutions financières – trésorerie et équivalents de trésorerie	77 903	277 660
Institutions financières – certificats de placement garanti	317 931	534 864
Total à court terme	395 834	884 049
Long terme		
Institutions financières – certificats de placement garanti	529 022	-
Total à long terme	529 022	-
Total des placements	924 856 \$	884 049 \$

Tous les placements à long terme arrivent à échéance d'ici un à trois ans.

b) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	77 903 \$	277 660 \$
Certificats de placement garanti	2	846 953	534 864
Obligations	1	-	71 525
Total		924 856 \$	884 049 \$

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2019	Valeur comptable nette 2018
Mobilier et agencements	1 218 \$	1 218 \$	- \$	1 \$
Matériel informatique	3 886	3 384	502	735
Améliorations locatives	1 958	1 954	4	6
Logiciels	13 315	13 270	45	137
Logiciels en cours de développement	6 955	-	6 955	1 843
Total	27 332 \$	19 826 \$	7 506 \$	2 722 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Le rendement moyen des placements est de 2,61 % (2018 – 2,01 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

c) Risque de crédit

Général

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement.

Réassurance

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

Recouvrement

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Placements

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. Financement – provincial et fédéral

a) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

b) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production et d'Agri-stabilité à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PPAV, du PAPV-VQA, du RPE, du PSPHC et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

10. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes au titre de l'Assurance-production de 21,9 millions de dollars (2018 – 17,7 millions de dollars) reçues par Agricorp au cours de l'exercice considéré, et sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les revenus reportés comprennent le financement de fonctionnement lié essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 7,5 millions de dollars (2018 – 2,7 millions de dollars) et d'autres montants reportés de 3,2 millions de dollars (2018 – 3,1 millions de dollars).

11. Convention de réassurance

Agricorp a recours à la réassurance dans le cours normal des opérations d'Assurance-production pour gérer son exposition au risque. Agricorp a acheté une couverture auprès d'un certain nombre de compagnies de réassurance pour l'année de production 2018. En vertu des modalités de la convention de réassurance pour l'année de production 2018, les compagnies de réassurance couvriraient des pertes se situant entre 16 % et 21 % de la responsabilité couverte de 3,4 milliards de dollars, sur une base de coassurance de 50 % (année de production 2017 – entre 19 % et 21 %, responsabilité couverte de 3,1 milliards de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles étaient inférieures au seuil minimal de 539 millions de dollars (année de production 2017 – 598 millions de dollars), aucun recouvrement de réassurance n'a été reçu pour l'année de production 2018 (2017– aucun recouvrement de réassurance).

12. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Les variations qui ont touché les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	54 774 \$	50 828 \$
Coût des services rendus	2 210	2 917
Intérêts débiteurs	3 356	3 116
Cotisations salariales	2 019	1 650
Prestations versées	(1 895)	(2 358)
Perte (gain) actuariel(le)	2 462	(1 379)
Solde à la fin de l'exercice	62 926	54 774
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	66 620	61 239
Rendement réel des actifs du régime	4 297	2 937
Cotisations patronales	2 246	3 152
Cotisations salariales	2 019	1 650
Prestations versées	(1 890)	(2 358)
Juste valeur à la fin de l'exercice	73 292	66 620
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	10 366	11 846
(Gain) actuariel non amorti	(193)	(2 568)
Actif au titre des prestations constituées	10 173 \$	9 278 \$

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2019	2018
	(%)	(%)
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	5,90	6,00
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	5,90	6,00
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	5,90	6,00
Taux de croissance des salaires	2,75	2,75

La charge nette du régime de prestations d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 210 \$	2 917 \$
Intérêts débiteurs	3 356	3 116
Rendement prévu des actifs du régime	(4 068)	(3 748)
Amortissement (d'un gain) d'une perte non constatée	(142)	(136)
Charge nette du régime de prestations	1 356 \$	2 149 \$

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2019	2018
	(%)	(%)
Actions canadiennes	29,4	28,4
Actions américaines	18,2	18,2
Actions internationales	11,5	12,7
Obligations	23,4	24,2
Titres immobiliers	10,5	10,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,0	6,4
Valeur totale du régime	100	100

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le poste « Administration » de l'état des résultats et des soldes des fonds inclut la charge pour le régime de retraite, qui s'élève à 2,2 millions de dollars (2018 – 2,1 millions de dollars).

Pour les évaluations dont la date de calcul est le 31 décembre 2017 ou après, le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre un nouveau cadre pour les régimes de retraite à prestations déterminées, y compris, mais sans s'y limiter, une disposition supplémentaire pour tenir compte des écarts défavorables dans le calcul de la continuité, et exigeant des paiements spéciaux pour financer le régime jusqu'à concurrence de 85 % sur la base de solvabilité, dans le cas où le ratio de solvabilité d'un régime deviendrait inférieur à 85 %.

Agricorp a choisi de faire effectuer une évaluation actuarielle du régime de retraite au 1^{er} janvier 2018. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 6,0 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un déficit de solvabilité et de liquidation de 9,9 millions de dollars et un ratio de solvabilité de 87,3 %, de sorte qu'aucun paiement spécial n'était requis. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée au 1^{er} janvier 2021.

13. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées restantes de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Siège social	Autres	Total
2020	1 106 \$	436 \$	1 542 \$
2021	1 113	391	1 504
2022	1 120	409	1 529
2023	1 127	424	1 551
2024	1 133	376	1 509
Années suivantes	2 288	881	3 169
Total	7 887 \$	2 917 \$	10 804 \$

Agricorp a signé en janvier 2019 une convention aux termes de laquelle l'organisme s'engageait à acheter des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2019. Le coût estimatif de cette convention est de 5,3 millions de dollars (2018 – 4,7 millions de dollars).

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

14. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Le coût des services administratifs, juridiques et d'audit interne s'est élevé à 0,2 million de dollars (2018 – 0,2 million de dollars). En outre, Agricorp loue les locaux de son siège social à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour un coût total annuel de 1,1 million de dollars (2018 – 1,1 million de dollars). Agricorp a reçu du MAAARO des revenus de 51,0 millions de dollars (2018 – 52 millions de dollars) représentant sa part des primes d'Assurance-production et du financement de fonctionnement.

15. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 32 000 \$ (2018 – 32 000 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2018 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements-dans-le-secteur-public-2018-employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en>.

Pour l'année civile 2018, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
LaRose, Doug	Directeur général	250 376 \$	606 \$
Vlcek, Mike	Directeur principal de l'élaboration des programmes	187 547	474
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	185 280	476
Rose, Christopher	Directeur principal de l'information	178 362	481
Sayer, Greg	Directeur principal des Services juridiques	171 787	464

16. Administration

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	31 094 \$	32 062 \$
Matériel et entretien	2 622	2 610
Services de consultation et services professionnels	1 890	1 750
Installations	1 452	1 498
Frais de téléphone et services postaux	755	767
Frais de bureau	618	782
Utilisation d'un véhicule et déplacements	554	586
Amortissement	505	520
Autres	182	231
Total	39 672 \$	40 806 \$

17. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

Formats accessibles disponibles

agricorp.com

contact@agricorp.com

Lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

English version available

Agricorp Annual Report 2018–19 – ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)

Agricorp Rapport annuel 2018–19 – ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)